
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-deuxième séance – Mercredi 16 février 2005, à 17 h

Présidence de M. Gérard Deshusses, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. André Hediger et Christian Ferrazino*, conseillers administratifs, *M. Olivier Coste*, *M^{me} Liliane Johner*, *MM. Bruno Martinelli, David Metzger, Olivier Norer*, *M^{mes} Bérengère Rosset, Caroline Schum et M. Gilles Thorel*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, et *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 3 février 2005, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 février, mercredi 16 février et lundi 21 février 2005, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Pierre Muller, maire. Mesdames et Messieurs, j'ai une excellente nouvelle à vous communiquer. J'ai eu un long téléphone ce matin, lors de notre séance hebdomadaire du Conseil administratif, avec notre collègue, M. André Hediger; mon collègue vice-président, M. Tornare, et mon autre collègue M. Mugny se sont aussi entretenus avec lui et je peux vous dire que M. Hediger va bien, qu'il suit ses affaires depuis la clinique où il est encore en repos. Il nous rejoindra à partir de lundi prochain, probablement avec un petit temps d'adaptation, compte tenu de ce qui lui est arrivé.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Tout d'abord, je tiens à adresser tous nos vœux de santé, en votre nom, Mesdames et Messieurs, et au nom du bureau, à M. Christian Ferrazino, qui est grippé et qui sera absent une dizaine de jours, m'a-t-on dit. Tous nos vœux aussi vont à M^{me} Liliane Johner et à M. Bruno Martinelli, qui sont gravement atteints dans leur santé; nous attendons leur retour parmi nous avec impatience.

3. Questions orales.

M. Pierre Muller, maire. Je vais répondre à deux questions qui m'ont été posées hier. La première question m'a été posée par M^{me} Gachet et M. Winet et concernait l'Auberge de la Mère Royaume. Comme je vous le disais hier, Madame et Monsieur, et je vous le confirme, la société en question est en faillite, elle a restitué les clés à l'Office des faillites et celui-ci nous les a envoyées. Il est vrai que, depuis le mois d'août 2004, le loyer court toujours; bien sûr, il n'est pas payé et c'est la masse en faillite qui devra régler cette affaire. Nous avons maintenant une créance contre cette société en faillite. Nous avons également demandé au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie de bien vouloir entreprendre un certain nombre de travaux pour remettre à niveau les cuisines de cet établissement, notamment. Voilà, nous espérons que cette affaire se réglera prochainement.

Motion: places de parc pour les habitants

La deuxième question a été posée par M^{me} Salerno au Conseil administratif et concernait la convention pour la sécurité du périmètre de Cornavin. Cette convention a été signée par la République et Canton de Genève, par la Ville de Genève, représentée par moi-même en tant que maire, par le Parking Place Cornavin SA et par la Société CFF Immobilier SA, qui est la société qui gère les gares pour le compte des CFF. Sont compris dans le périmètre les abords de la gare, la halte des Transports publics genevois, le parking Cornavin SA et, forts de cela, tous les intervenants ont signé cette convention pour sécuriser le périmètre.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Peut-on avoir cette convention?

M. Pierre Muller, maire. Je ne sais pas si vous pouvez l'avoir... Comme elle est quadripartite, il faudrait que nous posions la question à nos autres partenaires. Personnellement, cela ne me pose aucun problème.

4. Motion de MM. Patrice Reynaud, Blaise Hatt-Arnold, Jean-Marie Hainaut et Georges Queloz: «J'habite à Genève, je parque à Genève» (M-502)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'évidente liberté de chaque citoyen de conserver le recours à son véhicule, notamment en raison du libre choix récemment constitutionnalisé du moyen de transport;
- la priorité accordée par le Conseil administratif au sein du premier plan financier d'investissement 2004-2015, stipulant notamment: «4. amélioration de la qualité de vie dans les quartiers – L'accent principal continue d'être mis sur la qualité de la vie dans les quartiers en poursuivant les efforts pour une mobilité alternative préconisant le renforcement des transports publics et la participation intensive de la Ville de Genève à la création de nouvelles lignes de tramways, en complémentarité à la remise à niveau des lignes de bus, en favorisant le stationnement des habitants dans les quartiers (...);»;
- le caractère particulièrement sinistré en matière de stationnement automobile de certains quartiers de la ville de Genève, tels les Eaux-Vives, les Pâquis et bien d'autres,

¹ Annoncée, 2188.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter, dans un délai de six mois, les mesures qu'il entend prendre afin de satisfaire les besoins de la population de la ville de Genève pour le stationnement des véhicules dans les quartiers.

M. Patrice Reynaud (L). Cette motion répond à deux éléments qui proviennent de la volonté même du Conseil administratif. Le premier élément – je crois que ce n'est pas déraisonner que de l'affirmer – c'est que la majorité du Conseil administratif souhaite une diminution sensible du nombre de véhicules circulant en ville de Genève. C'est un choix politique sur lequel je ne me prononcerai pas; nous avons eu l'occasion et nous aurons l'occasion à de nombreuses reprises, nous, libéraux, de dire ce que nous en pensons.

Le deuxième élément est inclus au sein du 1^{er} plan financier d'investissement 2004-2015. Il consiste, très raisonnablement d'ailleurs, à dire que pour promouvoir la mobilité dite douce il faut que celles et ceux qui sont propriétaires d'un véhicule puissent le parquer autrement qu'en le démontant et en le montant dans leurs appartements respectifs! C'est écrit noir sur blanc dans les priorités du Conseil administratif: «(...) en favorisant le stationnement des habitants dans les quartiers (...)». Tout cela est intéressant, et cela le serait d'autant plus si c'était la vérité. Malheureusement, cela ne semble pas être le cas, et de loin, puisque selon des chiffres officiels ce n'est pas moins de 1800 places de stationnement qui ont disparu en ville de Genève en l'espace de cinq ans. A l'évidence, les places continuent à diminuer de mois en mois.

Il faut être logique: à partir du moment où l'on ne peut légitimement pas interdire à qui que ce soit d'être propriétaire d'un véhicule, à partir du moment où l'on souhaite aussi que la circulation des véhicules soit la moins dense possible, il faut permettre aux gens de garer leur véhicule afin de les encourager à utiliser d'autres moyens de transport. Le but de cette motion est donc simple, c'est de savoir quelle est la volonté du Conseil administratif dans ce domaine.

On ne peut pas – si vous me permettez cette expression, Monsieur le président – avoir le beurre et l'argent du beurre, c'est-à-dire vouloir diminuer le nombre de voitures et, en même temps, ne pas donner de places aux citoyens pour garer leur véhicule. C'est la raison pour laquelle nous demandons au Conseil administratif de nous indiquer les mesures qu'il entend prendre – autres que celle consistant à annuler, les unes après les autres, les places de parc dans cette ville – cela par le biais d'un rapport et si possible dans un délai de six mois. Nous désirons connaître les mesures effectives et réelles qu'il entend prendre, conformément à l'engagement qu'il a pris dans le 1^{er} plan financier, pour assurer à chaque citoyen

Motion: places de parc pour les habitants

de la Ville de Genève propriétaire d'un véhicule la possibilité et le droit, ô combien légitime, de pouvoir garer son véhicule et, ce faisant, d'utiliser d'autres modes de transport.

Voilà quel est l'objet de cette motion. Je vous demande, Mesdames et Messieurs, à toutes et à tous, de bien vouloir vous y rallier, de façon que, en toute logique et en toute transparence, le Conseil administratif nous dise comment il compte avoir en même temps le beurre et l'argent du beurre!

Préconsultation

M. Roberto Brogini (Ve). Mesdames et Messieurs, tout dépend bien sûr de la lecture que l'on fait des chiffres. Nous avons entendu qu'il y aurait eu une diminution du nombre de places de parc depuis un certain nombre d'années: moi, je lis qu'il y a eu une augmentation. Dans le centre-ville, en 1985, il y avait 20 676 places et, en 2004, il y a 21 365 places, ce qui fait, grosso modo, 700 places de parc supplémentaires offertes au centre-ville en vingt ans. Dans le même temps, nous constatons que les cases pour les deux-roues sont passées de 4374 à 8577, ce qui fait 4000 places supplémentaires pour les deux-roues. Sachant qu'un deux-roues prend moins de place qu'une voiture, il faut bien constater que le nombre de places qui sont offertes aux propriétaires de véhicules motorisés au centre-ville a considérablement augmenté. C'est ce que montre une simple lecture des statistiques.

Mesdames et Messieurs, sur le fond, cette motion est un souci de riches, de personnes qui ont un logement et une voiture. Alors que tant de gens n'arrivent même pas à se loger dans notre ville, on parle de faire plus de places de parking. Pour ma part, j'aimerais bien que, dans cette assemblée, on se préoccupe de loger les gens avant de se demander où mettre leur voiture, parce que si c'est dans leur salon, encore faut-il qu'ils aient un salon! Nous refuserons évidemment ce projet de motion.

M. Pierre Muller, maire. Mesdames et Messieurs, nous n'avons pas vraiment débattu de cette motion au Conseil administratif, vous le comprendrez, parce que nous avons eu beaucoup de travail et que nous ne sommes pas forcément tous d'accord sur l'invite de la motion. Quoi qu'il en soit, je pense qu'il y a un vrai problème, que le problème du parcage des véhicules est récurrent en ville et même dans certaines communes suburbaines.

Je suis d'avis qu'on doit laisser la liberté aux citoyens genevois d'acheter une voiture s'ils en ont envie. Du moment qu'ils achètent une voiture et qu'ils paient

des impôts pour ladite voiture, ils ont l'autorisation, forcément, de se parquer quelque part sur la voie publique...

Une voix. Non!

M. Pierre Muller, maire. Oui, parce que l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur est aussi prévu pour la construction de parkings et l'entretien des routes! Il me semble important de le préciser.

Maintenant, Monsieur Broggin, quand vous dites qu'il s'agit d'une affaire de riches, franchement, je pense que vous poussez le bouchon un peu loin! Je connais des ouvriers et des employés qui ont une voiture et qui ne l'utilisent pas forcément pour aller travailler; ils l'utilisent le week-end pour aller dans leur petit jardin, dans leur résidence secondaire. Il ne faut pas dire que ce sont seulement les nantis qui ont des voitures. Je connais même des petits malins, ici, dans cette enceinte, qui, sous prétexte de ne pas dire publiquement qu'ils ont une voiture, la mettent au nom de leur femme, de leur compagne, de leur copine et j'en passe... Je ne vise personne en particulier quand je dis cela, mais, si vous le voulez, je peux vous faire une liste exhaustive. On pourra s'amuser un moment sur les conseillers qui ont ou n'ont pas de voiture...

En ce qui concerne les places de parc en surface, je suis d'avis, comme vous, Monsieur Broggin, que si on pouvait en enlever quelques-unes pour les mettre en sous-sol, ce serait magnifique...

M. Roberto Broggin (Ve). Il faudra payer?

M. Pierre Muller, maire. Non, pas forcément. Et c'est peut-être là, Mesdames et Messieurs, qu'il faut modifier les règlements ou encourager en tout cas la construction de parkings habitants. On doit explorer certaines pistes. Pour ma part, j'ai une voiture, mais je l'utilise peu, mon collègue Manuel Tornare en a également une...

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je l'utilise peu aussi.

M. Pierre Muller, maire. Donc, à titre personnel, je demande au Conseil municipal de renvoyer cette motion au Conseil administratif, de manière à ce que nous puissions vous faire des propositions intelligentes, qui ne consistent pas seule-

Motion: places de parc pour les habitants

ment à supprimer des places de parc, mais à en prévoir notamment pour les habitants – et non pour les pendulaires, je le précise.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Je salue les propos du magistrat qui me semblent frappés au coin du bon sens. Je souhaite revenir sur la motion elle-même, parce que l'intervenant du groupe des Verts – ce n'est pas une surprise – semble avoir été aveuglé par une seule thématique. Effectivement, il ne s'agit pas, dès demain, de s'aventurer, pioche, marteau-piqueur et pinceau en mains, pour dessiner des lignes de parking, dans l'hypothèse où cette motion serait acceptée. Il s'agit de demander au Conseil administratif de présenter sa position par rapport à ce sujet, par rapport à un type de demande que le Conseil municipal peut faire au Conseil administratif. En l'occurrence, ce n'est pas n'importe quel sujet; c'est un sujet dont il est relevé dans les considérants de la motion qu'il a été jugé suffisamment important par le Conseil administratif pour qu'il en soit fait mention dans le 1^{er} plan financier d'investissement 2004-2015. Nous ne sommes donc pas en train de traiter d'un sujet périphérique, dont nous nous serions emparés pour encombrer l'ordre du jour du Conseil administratif! Il s'agit plutôt de saisir au bond un élément de la politique du Conseil administratif, élément jugé suffisamment important pour qu'il en fasse mention, de manière très explicite, dans le 1^{er} plan financier d'investissement 2004-2015. A cet égard, Mesdames et Messieurs, je ne vais pas vous relire le deuxième considérant, que vous avez d'ailleurs déjà tous lu quand vous avez pris connaissance du plan financier d'investissement.

Bien sûr, on peut dire qu'il s'agit d'un problème de riches! Mais, riches ou pauvres, ce n'est pas de cela que nous voulons parler. Nous voulons parler d'un problème qui préoccupe les citoyens, car nous prétendons – et je crois que vous êtes un certain nombre sur les bancs d'en face à prétendre la même chose – que nous sommes élus pour satisfaire les besoins des citoyens, qui ont notamment des attentes dans le domaine du stationnement. Lorsque le magistrat Tornare nous dit qu'il n'utilise pas souvent sa voiture, c'est précisément parce qu'il peut la parquer quelque part et d'une façon correcte... (*Remarque de M. Tornare.*) Il va la garer en France, c'est formidable! Mesdames et Messieurs, quand vous habitez dans un quartier sinistré sur le plan des places de parking, cela vous conduit à devoir déplacer inutilement votre véhicule, parce que vous n'êtes pas autorisé à le laisser à la même place plus d'un certain temps. Je ne reviendrai pas ici sur toute la problématique des zones macarons.

Encore une fois, à ce stade, il s'agit de demander des informations au Conseil administratif, rien de plus. Nous serons peut-être totalement satisfaits par ce que le Conseil administratif nous dira, car je ne doute pas que, lorsqu'il fait figurer un point dans son plan financier d'investissement, c'est qu'il y a réfléchi et qu'il a

prévu un certain nombre de stratégies, sur lesquelles nous souhaitons précisément en savoir un peu plus. Je vous invite donc, comme l'ont fait mon collègue Patrice Reynaud et M. le maire, à renvoyer cette motion au Conseil administratif, pour que le Conseil municipal puisse être informé dans la mesure où le demande cette motion, ni plus, ni moins.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Nous avons appris ce soir, de la part de notre maire à tous, que le droit à la place de parc est un droit constitutionnel, que celui qui achète une voiture et qui paie ses impôts a droit à une place. C'est ce que vous sembliez dire, Monsieur Muller, si j'ai bien compris. Pour notre part, nous voudrions rappeler que si certains droits, comme le droit au logement, sont effectivement inscrits dans la Constitution, le droit à une place de parking à l'achat d'une voiture ne l'est pas encore, heureusement, malgré la majorité de droite au Grand Conseil!

Cette idéologie du droit individuel, nous l'avons déjà entendue hier soir, notamment de la part du Parti libéral, qui s'est particulièrement enflammé dans la discussion sur la motion M-499 et qui a défendu le droit individuel à la propriété d'un 4x4. Cela continue ce soir avec les places de parking. Vous transmettez, Monsieur le président, à M. Jean-Marie Hainaut que nous avons bien compris – comme le préopinant des Verts, M. Roberto Brogгинi – que cette motion libérale demande au Conseil administratif de prendre des mesures pour satisfaire les besoins des habitants de la ville de Genève. Mais, aujourd'hui, nous, majorité de gauche au Conseil municipal, allons dans un sens complètement opposé: nous ne cherchons pas à satisfaire les besoins croissants en places de parc. Je rappelle que les dernières statistiques prévoient 40% d'augmentation du trafic d'ici à 2020... (*Remarque.*) C'est un chiffre qui émane des autorités cantonales, qui nous disent, très régulièrement, de faire attention à l'augmentation du trafic automobile. Monsieur Muller, l'augmentation du trafic automobile dans les villes est une réalité, que ce soit le trafic pendulaire ou le trafic habitants.

Nous, majorité de gauche, souhaitons aller à l'encontre de cette augmentation et faire comprendre à la population que si l'on veut améliorer la qualité de vie, protéger les générations futures, avoir une ville vivable, il faut, au contraire, diminuer les voitures en ville de Genève. Nous voulons persuader nos concitoyennes et nos concitoyens qu'il existe d'autres moyens de se déplacer. Citons le covoiturage, que la Ville essaie de promouvoir ces dernières années. Nous espérons aussi que, d'ici à quelques années, nous pourrions accéder à des transports publics de plus en plus performants, de moins en moins chers, voire gratuits.

Quand nous avons discuté du rapport M-303 A et du parking de la place du Pré-l'Evêque, nous avons parlé de trouver des investisseurs pour construire des

Motion: places de parc pour les habitants

parkings souterrains. M. Ferrazino a été très clair: la Fondation des parkings n'est pas intéressée actuellement par la construction de parkings souterrains. Ceux-ci coûtent extrêmement cher et le dernier parking construit, celui de la Nautique, est à moitié vide pour l'instant et n'est pas rentable. Ces parkings ne rapportent actuellement pas d'argent et croire qu'on va trouver des investisseurs privés est une illusion, un mauvais argument pour faire croire à la population qu'on va pouvoir répondre à ses besoins. Idéalement, tout le monde aimerait avoir sa résidence primaire, sa résidence secondaire et sa voiture. Est-ce un choix politique de répondre aujourd'hui à ces besoins-là ou faut-il répondre à d'autres besoins que sont un logement décent, un travail décent, un salaire correct et une certaine qualité de vie dans la ville?

M. Pierre Muller, maire. Cela n'a rien à voir!

M^{me} Virginie Keller Lopez. Monsieur Muller, ce sont des choix de société. Aujourd'hui, la droite défend l'accès aux places de parc pour les voitures et nous, la gauche, défendons une politique visant une meilleure qualité de vie. Des discussions commencent à s'amorcer sur les péages urbains en ville de Genève, sur les transports publics gratuits. Toute une série de réflexions très intéressantes ouvrent aujourd'hui des perspectives nouvelles et vont complètement à l'encontre de ce qui est défendu ce soir, dans cette motion, par le Parti libéral.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). M^{me} Keller Lopez m'a coupé l'herbe, ou plutôt le bitume sous les pieds! Je rejoins tout à fait ce qu'elle vient de dire. Je m'étonne également que les motionnaires libéraux – et notamment M. Jean-Marie Hainaut qui prenait la parole tout à l'heure – avancent toujours la construction de parkings pour favoriser la mobilité douce; c'est le seul sujet sur lequel on les entend parler de favoriser la mobilité douce... Mesdames et Messieurs, c'est notre objectif et nous espérons que vous nous rejoindrez, pour réellement favoriser la mobilité douce avec des mesures qui y poussent vraiment.

Par rapport au contenu de la motion, je rappellerai que c'est le rôle de la Fondation des parkings de construire des parkings habitants. Deux ont été réalisés, il n'y en a pas encore aux Eaux-Vives et la Ville de Genève compte intervenir, puisque nous avons voté en janvier le rapport M-303 A pour l'étude d'un parking sous la place du Pré-l'Evêque, selon les vœux des habitants et des commerçants du quartier. Dans le domaine du stationnement, des questions se posent, mais les réponses que vous proposez sont un peu obsessionnelles, et nous ne pouvons donc pas accepter cette motion.

Le président. J'ai le plaisir de saluer à la tribune du public M^{me} Christiane Marfurt, ancienne conseillère municipale. (*Applaudissements.*)

M. Robert Pattaroni (DC). Il existe une tendance étonnante, dans notre Conseil et dans d'autres, à ne pas voter sur les textes, mais à voter par rapport à ce qu'on pense que les textes disent! Le texte de la motion M-502 est simple: il demande au Conseil administratif de donner son point de vue. Pour les membres de l'Alternative, compte tenu de la composition du Conseil administratif, il n'y a aucun risque. Certaines des interventions précédentes me font penser à la stratégie de la poussière sous le tapis: il y a un problème, mais on ne veut pas en parler, parce qu'on craint peut-être de ne pas savoir comment y répondre...

Cela a été dit tout à l'heure: récemment, l'Association des habitants des Eaux-Vives a été au-delà même de la proposition que notre parti avait faite. Nous proposons de construire, à la place du Pré-l'Evêque, un parc de stationnement pour les habitants et l'association des habitants, avec plus de 1500 signatures, a dit qu'il fallait en faire un également pour les commerçants. C'est dire que la population n'a pas forcément le même point de vue que les partis politiques, et il est intéressant de le savoir.

Quant aux autres solutions, vous l'avez entendu ce matin à la radio, Monsieur le président, un ou deux partis – voire trois, suivant comment on compte – veulent, aujourd'hui, introduire la gratuité des Transports publics genevois (TPG). C'est une idée très intéressante, c'est une initiative que je m'empresserai de signer, parce qu'elle va donner lieu à un débat intéressant. Mais quand on demande à certains ce qu'ils en pensent – je pense au porte-parole de la mobilité douce qu'est le président de l'Association transports et environnement, un honorable député et un homme raisonnable – ils disent que ce n'est pas tout simple. En effet, si les TPG deviennent gratuits et si tout le monde se met à vouloir les emprunter, comment va-t-on faire pour entrer dans des bus qui sont déjà bondés aujourd'hui? J'ai lu que, sur la ligne 15, on ne sait plus où mettre les passagers; certains ont proposé avec humour d'engager des pousseurs pour tasser les gens dans les trams! Notre parti est favorable aux TPG, comme tous les partis probablement, mais nous nous rendons compte que nous ne pouvons pas construire des lignes de bus et de tram en quelques mois, que nous ne pouvons pas acheter une dizaine de trams ou de bus tous les mois. Il faut donc procéder avec un peu de patience.

Je conclurai là, Monsieur le président. Si j'étais membre de l'Alternative, je n'aurais aucun souci, puisque l'Alternative est bien représentée au Conseil administratif. Si les représentants de l'Alternative au Conseil administratif sont du même avis que leurs collègues dans la salle, ils vont répondre que le but n'est pas

Motion: places de parc pour les habitants

d'avoir plus de places de stationnement en ville, mais d'avoir moins de voitures, et qu'il s'agit, par voie de conséquence, d'œuvrer à diminuer le stationnement en ville. Si le Conseil administratif a ce courage-là, il sera intéressant de voir ce qu'en pense la population. Mais il est probable que le Conseil administratif, qui a prêté serment de répondre aux attentes de la population, va répondre autre chose... Et c'est probablement là que l'Alternative est un peu gratouillée: elle a peur qu'en votant une motion qui demande au Conseil administratif de définir sa politique celui-ci dise qu'il faut trouver des solutions au problème et prévoir notamment des possibilités de stationnement, de façon que les propriétaires de voiture puissent éviter de l'utiliser. C'est bien ce qui est génial dans cette motion, c'est qu'elle va probablement donner lieu à des réponses qui vont contrarier l'Alternative!

M. Alain Marquet (Ve). Comme M^{me} Virginie Keller Lopez, j'ai été aussi particulièrement choqué d'entendre le Conseil administratif affirmer que le droit au parking est un droit quasi-constitutionnel. (*Remarque de M. Muller.*) C'était clairement ce que vous entendiez dans vos propos, Monsieur le maire, et cela a été compris de la même manière par bien des gens dans cette enceinte. Mais, comme l'a dit M^{me} Keller Lopez, il existe heureusement des droits constitutionnels bien plus nobles que celui-là, et la majorité de gauche du Conseil municipal entend les défendre, les protéger et les voir durer.

Je fais partie des propriétaires de voiture – elle est à mon nom, Monsieur le maire – je l'utilise le week-end et je n'ai pas attendu de la collectivité qu'elle me fournisse un parking quasiment gratuit sur le domaine public. Sachant qu'une voiture entraîne une multitude de frais, à savoir les frais d'achat, les frais d'entretien, je considère que les frais de parking font partie des frais d'entretien. Les frais de parking peuvent être importants, mais ils doivent être pris en compte dans le budget prévu pour la possession d'un véhicule.

Le conseiller administratif et maire, M. Muller, a aussi relevé que le fait de payer des impôts assurait quasiment l'obtention systématique du droit de polluer. A payer beaucoup d'impôts, on obtient le droit de beaucoup polluer: c'est bien ce qui se passe dans la gestion du protocole de Kyoto!

Pour revenir à la motion, je trouve qu'elle est beaucoup trop vague, puisque, si elle parle des habitants dans les considérants, elle est moins précise sur le terme «habitants» dans son invite. Si les habitants ont besoin de places à l'intérieur de la ville, c'est que ces places sont occupées par des véhicules qui ne devraient pas y être, éventuellement des véhicules de pendulaires. Vous me direz que les véhicules des pendulaires auraient leur place dans les *park and ride*, mais le problème est que ces pendulaires ont parfois des 4x4, qui ont facilement 30 cm de plus que

les véhicules ordinaires, et que 30 cm de largeur en plus, c'est 10% de places en moins dans un *park and ride*. Cherchez l'erreur, Messieurs de l'Entente, c'est un bel autogoal!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, vous imaginez bien que la majorité du Conseil administratif n'est pas d'accord avec notre cher maire, mais qu'elle lui accorde le droit à l'expression! C'est un principe qui n'a pas toujours été respecté, comme me le disait Jacqueline Burand, qui était minoritaire dans un gouvernement de droite...

Il s'agit ici d'un choix de société, vous l'avez dit. En tant qu'ancien professeur de philosophie, je sais que les libéraux ont donné à la République de grands personnages, qui se sont battus aux XIX^e et XX^e siècles pour la liberté. Aujourd'hui, quand j'entends les libéraux saliver et parler de liberté uniquement à propos de ferraille, je me dis que c'est une régression mentale! D'autre part, croire que l'on va donner des places de parc à tout le monde dans cette ville, c'est de l'utopie; de même qu'un jour va se poser, au niveau macro-économique, le problème des Chinois qui voudront tous leur voiture, avec les effets néfastes qu'on peut imaginer sur le climat et l'aggravation de l'effet de serre.

En parlant de liberté, la liberté pour moi, c'est vivre dignement, comme cela a été dit hier soir à propos de la résolution R-78 sur les sans-papiers. J'ai d'ailleurs été très content d'entendre les discours des membres de l'Union démocratique du centre, qui sont en contradiction avec ceux qu'on entend à Berne. La liberté, c'est respecter l'opinion d'autrui, le droit à l'expression, comme nous l'avons fait en écoutant le maire tout à l'heure. La liberté, c'est respecter aussi la valeur humaine de chacun, même et surtout des sans-papiers. C'est cela, pour moi, la définition de la liberté et ce n'est pas l'apanage de la gauche. L'autre jour, à la télévision, lors de la nouvelle émission qui a remplacé «Zig Zag Café», j'entendais Claude Frey, éminent radical, dire qu'en 1979, quand il était conseiller communal à Neuchâtel, il avait rencontré les mêmes problèmes que M. Ferrazino, qui est un peu le bouc émissaire du Conseil administratif pour ces problèmes de voitures. Car c'est en 1979 que Claude Frey a pris la décision de libérer le centre-ville de Neuchâtel des voitures. La semaine passée, j'ai représenté le Conseil administratif à une grande réunion de maires à Neuchâtel et je peux vous dire que c'est le paradis pour les piétons, grâce à Claude Frey, radical. La Ville de Bordeaux a fait de même, grâce à Alain Juppé, maire de Bordeaux, que vous connaissez tous...

M. Pierre Muller, maire. Un ami!

Motion: places de parc pour les habitants

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Oui, un ami de Pierre Muller, mais qui ne discute malheureusement pas assez avec notre maire, qui n'arrive pas à le convaincre...

C'est dire que ces solutions ne sont pas l'apanage de la gauche. Les plus anciens centres-villes ont été construits au Moyen Age, les ceintures datent du XIX^e siècle, lorsque les murailles ont été abattues. Que ce soit Paris ou Genève, ce ne sont pas des villes faites pour la voiture et il faut trouver des accommodements.

En ce qui concerne, Mesdames et Messieurs les libéraux, l'utilisation des deniers publics, excusez-moi, mais je trouve qu'à l'heure actuelle il y a d'autres priorités, par exemple, comme l'a dit Virginie Keller Lopez, les transports publics, car il est vrai qu'à Genève nous sommes en retard. Les jeunes qui habitent la campagne genevoise nous le disent assez, et c'est d'ailleurs pour cela que nous avons créé les lignes Noctambus le vendredi et le samedi soir. Pour certains trajets qui, en voiture, se parcourent en dix minutes, il faut compter quarante minutes avec les transports publics: c'est bien la preuve que ceux-ci ne sont pas encore assez performants. Parmi les priorités, il y a aussi la petite enfance, le social, les aînés, la lutte contre le chômage... A mon avis, il ne convient donc pas de détourner les deniers publics pour construire des parkings, c'est le privé qui doit s'en charger.

Je terminerai en disant ceci. Hier soir, lors des questions orales, il y a eu une petite polémique concernant les préaux glacés. Je suis surpris de constater que les mêmes qui ont rouspété contre le fait que le Service des écoles et institutions pour l'enfance n'avait pas enlevé la glace partout demandent maintenant que les préaux de certaines écoles soient des parkings habitants la nuit. Mais est-ce vraiment cela la liberté, Mesdames et Messieurs? Si c'est cela, je n'y comprends plus rien! (*Applaudissements.*)

M. Patrice Reynaud (L). Le «régressant» mental que je suis va répondre à d'autres «régressants» mentaux qui ne sont autres que les membres du Conseil administratif! (*Protestations.*) Monsieur le président, vous voudrez bien transmettre à M. Manuel Tornare ce que je vais dire. Sauf à croire que le Conseil administratif écrit tout et n'importe quoi – ce que, évidemment, je ne pense pas – je considère qu'un document aussi officiel que peut l'être le plan financier d'investissement, signé par la plume du Conseil administratif, représente quelque chose, sans être nécessairement parole d'évangile. Voilà deux fois que je le cite ce soir, mais, tant pis, il faut sans doute enfoncer le clou! Lorsque je dis que la priorité du Conseil administratif est, notamment, «de favoriser le stationnement des habitants dans les quartiers», je n'ai pas le sentiment de défendre particulièrement ni

les pauvres ni les riches, mais d'appliquer à la lettre ce que le Conseil administratif lui-même a écrit. C'est un premier point.

Le deuxième point concerne un amalgame qui a été fait. Sauf à mal lire et, à ce moment-là, je m'engage à changer de lunettes – mais je suis rédacteur du texte et je sais a priori ce que j'ai écrit – je n'ai vu nulle part que les libéraux demandaient la gratuité du parking. Ils demandent au Conseil administratif d'indiquer les mesures qu'il entend mettre en œuvre, dans le cadre de l'engagement qu'il a pris. Le Conseil administratif veut favoriser le stationnement des habitants dans les quartiers, dont acte. Cette motion demande simplement qu'il nous dise comment il compte le faire.

Je suis surpris, Mesdames et Messieurs, que vous en fassiez un instrument de rhétorique et de stigmatisation politique, mais j'aurais été surpris que tel ne fût pas le cas. J'entends, dans la bouche du représentant des Verts, qu'il s'agit là d'un combat des défenseurs des riches. J'entends dans la bouche de M. le conseiller administratif Tornare – pour lequel j'ai du respect – que proférer de telles âneries, c'est – je reprends le mot car je l'ai beaucoup apprécié – faire preuve de régression mentale! J'apprécie ce mot à sa juste valeur, cher Monsieur, surtout dans votre bouche!

Continuons un peu, quitte à enfoncer des portes ouvertes. M. Bertrand a parlé tout à l'heure du parking du Pré-l'Evêque. A ce sujet, je rappelle que la question n'était pas de savoir s'il devait y avoir ou non un parking, mais de savoir à qui devaient être attribuées les places de parking. Mesdames et Messieurs, vous vous souvenez sans doute que, sur une initiative libérale – en l'occurrence sur mon initiative, et je le dis sans aucun orgueil – il a été proposé que le parking soit étudié uniquement pour les habitants et, à cette condition, vous avez accepté de voter la motion M-303. Il faut donc être logique, mais vous me direz que pour vous c'est parfois difficile... Nous, nous sommes régressifs mentaux, vous, vous n'êtes pas logiques, nous avons chacun nos tares, c'est certain...

Quant au droit constitutionnel, vous avez raison, Madame Keller Lopez: effectivement, aucune constitution ne prévoit le droit inaliénable à avoir un véhicule et, partant, à le garer. Cependant, il existe un autre texte, c'est la Constitution de 1789, celle qui parle des droits de l'homme et, parmi les droits de l'homme, il y en a un qui est le droit à la propriété. Ce droit implique aussi le droit à l'usage de la propriété, puisque vous savez sans doute que, dans la notion de propriété, il y a la notion d'usage, d'usufruit, l'*usus*, comme on l'appelle, étant le droit d'user du bien dont on est propriétaire. Pour un véhicule, user d'un véhicule dont on est propriétaire implique notamment de pouvoir le garer, mais pas gratuitement, nous sommes bien d'accord là-dessus.

Je ne doute point une minute que vous allez blackbouler cette motion, j'en suis persuadé, mais peu importe: elle aura au moins eu le mérite de poser le pro-

Motion: places de parc pour les habitants

blème et, surtout, de montrer la stigmatisation systématique que vous faites de ce genre de chose. M^{me} Keller Lopez a défendu la politique qui est menée actuellement par l'Alternative – et que nous connaissons, depuis le temps – qui consiste à réduire la circulation en ville de Genève. Mais vous ne nous apprenez rien en disant cela, Madame, et vous ne résolvez pas pour autant le problème. Vous dites qu'il ne faut plus de véhicules en ville de Genève, très bien; d'autres disent que défendre cette motion, c'est défendre les riches, comme si les riches étaient les seuls à pouvoir s'offrir des voitures! Il suffit de se balader dans les rues pour voir les riches, selon vous, qui peuvent exister...

Mesdames et Messieurs, arrêtons! A côté de toutes les stigmatisations politiques inutiles, il y a un fait réel qui est qu'aujourd'hui une large partie de la population genevoise a un véhicule. Le problème est là, *de facto*, c'est d'une logique irrémédiable et vous n'y pouvez strictement rien, sauf à interdire, comme on a pu le voir dans certains pays, la propriété. Grâce à Dieu, nous n'en sommes pas encore là et je souhaite que, grâce à vous, nous ne le soyons jamais!

Le président. Je donne la parole à M. Pierre Muller, maire de notre ville.

M. Pierre Muller, maire. Et maire de toutes les Genevoises et de tous les Genevois, Monsieur le président...

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Et des automobilistes!

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Et des cyclistes!

M. Pierre Muller, maire. Bien sûr, maire de tous les automobilistes, cyclistes et piétons... Toutes les formes de mobilité, qu'elles soient douces ou moins douces me plaisent. Le fait de bouger est une preuve qu'on est vivant, dynamique.

Mesdames et Messieurs, je ne pensais pas que la motion M-502 allait provoquer un débat si élevé! En effet, que n'ai-je pas entendu? J'ai entendu parler de priorités, de choix de société, de droits constitutionnels, du droit de polluer, du droit au logement, et tout cela pour une modeste motion qui demande au Conseil administratif de bien vouloir définir sa politique. Cela dit, je comprends bien que certains aient une lecture partisane de la motion et de ce que j'ai dit tout à l'heure; je ne m'en étonne pas, c'est le jeu politique.

Permettez-moi tout de même de préciser quelque chose. Je connais bien la Fondation des parkings. J'ai été pendant de nombreuses années membre du conseil de fondation; j'en ai même été le vice-président, avant de le quitter et de laisser ma place à M. de Dardel, directeur général du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, parce que je n'étais pas toujours en phase avec la politique de cette fondation. En l'occurrence, ce n'est pas du tout le but de cette fondation que de construire des parkings habitants. La Fondation des parkings est là pour construire des *park and ride*, des parkings relais, et c'est ce qu'elle a fait ces dernières années avec plus ou moins de bonheur. L'exemple de Genève Plage est un mauvais exemple: le parking du carrefour de l'Etoile, au bout de la route des Acacias, est une réussite, il est plein. J'ai aussi été administrateur du parking de Cornavin, en tant que délégué du Conseil administratif. Je peux donc vous assurer que ces parkings sont des affaires rentables.

En ce qui concerne les parkings habitants, je reste persuadé que, si on peut mettre les voitures en sous-sol et libérer l'espace public en surface, c'est tout bénéfice pour l'ensemble des citoyens et pour la santé. Le parking du Pré-l'Evêque est un pas dans la bonne direction et je remercie le Conseil administratif d'être entré dans cette logique. Je remercie M. Ferrazino de n'avoir pas, pour une fois, opposé un refus net et sec à la construction d'un parking.

J'aimerais maintenant m'adresser à vous, Madame Keller Lopez, conseillère municipale socialiste. Tout n'est pas faux dans ce que vous avez dit tout à l'heure et j'en retiens une partie, mais je regrette la manière dont vous le dites. Quand vous êtes excessive, cela ne va plus... (*Protestations.*)

Une voix. Vous n'êtes pas le maire des excessifs...

M. Pierre Muller, maire. Non, je ne suis pas le maire des excessifs, ni des excessives – pour respecter le langage épïcène... Je disais tout à l'heure que, lorsqu'on trouve des modus vivendi concernant la voiture entre les anti, les pro et ceux du milieu, c'est mieux.

Comme mon collègue vice-président Tornare, j'ai été très surpris quand nous avons rencontré M. Juppé. M. Juppé a une politique intéressante en matière de circulation à Bordeaux, à savoir qu'il a développé les transports publics et qu'il a fait la rue piétonne la plus longue d'Europe, puisqu'elle mesure 3 kilomètres, imaginez-vous! Il a même convaincu notre collègue Ferrazino, qui est malheureusement absent ce soir, mais qui doit regarder la télévision et qui doit bien rire de ce que nous racontons... Vous voyez donc, Mesdames et Messieurs, qu'on peut être de droite et être favorable aux mobilités douces, tout en tenant compte de ce que pensent une majorité de citoyens. C'est à ce titre-là, Monsieur Marquet,

Motion: places de parc pour les habitants

que j'ai pris la parole: je n'ai jamais parlé d'un droit au parking comme il existe un droit au logement. Vous êtes parfois un peu sourd aux souhaits des citoyens de cette ville; moi, je les écoute, qu'ils soient de gauche, du centre ou de droite. Je défends l'idée de cette motion et je souhaite qu'elle soit renvoyée au Conseil administratif, afin que nous l'étudiions et que nous y répondions.

M. Georges Queloz (L). Dans cette salle, contrairement aux préaux d'école, il peut y avoir des dérapages sans qu'il y ait du verglas... Lorsque nous avons déposé cette motion, un journaliste m'a téléphoné et m'a demandé s'il n'y avait pas un brin de provocation dans ce texte. J'ai répondu qu'il n'y en avait pas, que la provocation venait d'un magistrat qui supprimait des places de parc et d'un autre qui mettait des amendes, étant entendu que le deuxième se réjouit, car moins il y a de places de parc plus il y a d'amendes, vous l'aurez compris!

Mesdames et Messieurs, notre maire n'a jamais dit que la motion parlait d'un droit constitutionnel. Cette motion parle d'une prestation et d'un contrat en quelque sorte: à partir du moment où vous payez l'impôt auto, la taxe sur les carburants, la vignette, vous avez le droit d'utiliser le domaine public et notamment les rues pour vous garer, et l'Etat doit garantir cette prestation. Que diriez-vous si vous achetiez un ticket de bus, que plusieurs bus passent mais que vous ne puissiez pas y monter, faute de place, et qu'au bout d'une heure votre ticket ne soit plus valable, alors que vous êtes toujours sur le trottoir? C'est un peu de cela qu'il s'agit, c'est le même principe. Il s'agit de respecter le droit des personnes de se déplacer.

Aujourd'hui, celui qui croit encore que la voiture est un produit de luxe se trompe, car c'est surtout un outil de travail, un moyen de déplacement incontournable; nombreux sont ceux qui l'utilisent pour leurs besoins professionnels et ce sont les premiers à être pénalisés par la politique que vous menez, Mesdames et Messieurs de la majorité. D'ailleurs, budgéter 20 millions de francs au titre des amendes à encaisser, ce n'est absolument pas normal, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire.

Qu'auriez-vous dit si nous, l'Entente, trouvant qu'il y avait trop de voitures, avions décidé de ne plus en immatriculer? A qui aurions-nous refusé l'immatriculation d'un véhicule? Nous serions-nous basés sur la taxation fiscale, en disant que ceux qui ont un revenu inférieur à 60 000 francs imposables ne peuvent pas immatriculer une voiture? Vous auriez crié, à juste titre, au scandale.

Aujourd'hui, dans le plan financier d'investissement 2004-2015 du Conseil administratif à majorité Alternative – ce n'est pas nous qui avons rédigé et déposé ce plan – nous lisons qu'il entend répondre au problème du parking habitants. C'est très bien, nous nous en réjouissons et nous demandons simplement combien

de places vont être créées, dans quels délais, combien cela va coûter, et c'est tout! C'est le but de la motion M-502, et la façon dont vous essayez de la contourner, c'est de la provocation!

M. Alain Fischer (R). Il y a tout de même des choses qui m'étonnent. La majorité de ce parlement a-t-elle peur de la majorité du Conseil administratif? Pourquoi, devant une simple motion qui demande juste d'éclaircir des points précis dans le plan financier d'investissement 2004-2015, la majorité de gauche crie-t-elle au scandale? M. Ferrazino serait-il devenu un pro voiture?

Ensuite, je suis aussi surpris par la façon de lire certains chiffres concernant le nombre de places de parking. M. Broggin – vous transmettez, Monsieur le président – nous a dit qu'en vingt ans il y a eu une augmentation de 700 places. Certes, mais les véhicules automobiles ont aussi augmenté, et cela n'a rien à voir avec les riches, c'est l'évolution, bonne ou mauvaise, de la société. M. Broggin nous a parlé aussi d'une augmentation de 4000 places pour les deux-roues. Je rappelle, et M. Broggin l'a peut-être oublié consciemment, que le nombre des vélos a beaucoup augmenté. A un moment donné, il faut aussi parquer les deux-roues, et on peut faire dire ce qu'on veut aux chiffres.

Je dirai à M^{me} Virginie Keller Lopez que nous savons pertinemment qu'un *park and ride*, une fois sa construction terminée, n'est pas rentable et qu'il faut attendre en tout cas deux à trois ans avant qu'il commence à se remplir. Les statistiques le disent. Cela pour une simple et bonne raison, c'est que les gens ne changent pas facilement leur comportement en matière de transport.

Une fois de plus, je me souviens de la discussion que nous avons eue à propos du fameux parking de Pré-l'Evêque. Cela fait plus de vingt ans qu'on en parle. A l'époque, nous avons même parlé d'un financement mixte, entre la collectivité et les privés, pour ce parking-là. Je signale ici que si l'on construit un parking à Pré-l'Evêque – car il est vrai que le quartier des Eaux-Vives a un gros déficit en places de parc pour les habitants en possession d'un macaron – à ce moment-là, la Ville devra prévoir des parkings habitants dans tous les autres quartiers. Or, nous ne pourrons pas, malgré la proposition de M. Ferrazino qui parlait d'imputer les 20 millions de francs des amendes à la création de parkings, nous payer des parkings en sous-sol dans tous les quartiers.

M. Mugny avait lancé une idée qu'il faudrait peut-être suivre – une fois réglé le problème de la pollution du site – c'était de faire un parking à Artamis. Cette proposition ne venait pas de nous, mais de la majorité du Conseil administratif. Or, ce soir, l'Alternative, dans cette enceinte, refuse la motion. Je pense donc, Mesdames et Messieurs, que vous devriez accorder la volonté du Conseil administratif de gauche avec la volonté du Conseil municipal de gauche et, après, nous pourrions discuter.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je suis vraiment étonné par la tournure que prennent les débats. Finalement, on en fait une affaire opposant gauche et droite, on tombe dans l'idéologie... M. Tornare nous dit que certains citoyens, plutôt de droite, voudraient transformer les préaux d'école en parkings. C'est tomber dans la caricature...

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Il y a une pétition dans ce sens!

M. Jean-Charles Lathion. Il y a une pétition, mais les pétitionnaires sont-ils des gens de droite, de gauche, je n'en sais rien. Ce que je sais, par contre, c'est qu'il y a de réels problèmes à Genève en matière de parkings et de circulation. Ces problèmes existent et sont récurrents.

Cette motion est assez simple: elle demande, très naturellement, au Conseil administratif de nous dire quelles sont les mesures qu'il préconise à long terme pour régler ces problèmes. Je ne vois pas pourquoi seul le maire serait d'accord d'entrer en matière et pourquoi le reste du Conseil administratif, appuyé par la gauche, ne le ferait pas. Nous, groupe démocrate-chrétien, nous allons voter cette motion, mais comme je sens qu'elle va être refusée par les bancs d'en face, je proposerai aux motionnaires de la transformer en question écrite. Ainsi, le Conseil administratif sera bien obligé d'y répondre. Cela résoudra le problème sans que nous entrions dans cette vaine polémique, que certains adorent!

M. Eric Ischi (UDC). Comme beaucoup d'entre vous, Mesdames et Messieurs, je suis très surpris de la longueur du débat concernant cette motion M-502, et je ne comprends pas bien. Je sais qu'il est facile de broder, de tourner en bourrique qui on veut, mais je ne comprends pas qu'on ne puisse pas admettre qu'il est pour le moins légitime de demander au Conseil administratif de nous présenter les mesures qu'il prévoit, non seulement pour le stationnement des voitures, mais pour tous les besoins des habitants.

Tout à l'heure, M. Broggin a rappelé que les places de parc pour les deux-roues motorisés avaient doublé, sauf erreur. Cela veut dire qu'on s'est préoccupé de l'évolution et de la manière dont la population se déplace aujourd'hui en ville, sachant qu'il est beaucoup plus pratique de circuler en deux-roues motorisé qu'en voiture. C'est la raison pour laquelle notre groupe soutiendra le renvoi de la motion au Conseil administratif.

Avant de terminer mon intervention, j'aimerais m'adresser à M. Tornare. Je ne savais pas, Monsieur, que vous aviez découvert le paradis à Neuchâtel. Pour des raisons familiales, je m'y rends souvent, certainement beaucoup plus souvent

que vous, et je peux vous assurer que je n'ai jamais qualifié Neuchâtel de paradis concernant la circulation. Peut-être avait-on fermé toutes les rues, ce jour-là, parce qu'il y avait une grande réunion des maires? Mais il ne faut pas raconter que Neuchâtel est un paradis concernant la circulation, c'est faux!

M. Roman Juon (S). Je ne vais pas parler du problème des places de parking, mais simplement dire que je trouve ce débat indécent. Cela fait bientôt une heure que nous discutons de cette motion. Que doivent penser les personnes qui nous regardent à la télévision? Certains travaillent, luttent pour essayer de construire un hôpital pour des enfants en Afrique, en Asie ou en Amérique latine et nous, nous perdons notre temps dans des débats de ce niveau-là. C'est dramatique et je trouve cela honteux!

M. Pierre Maudet (R). Je ne peux pas rester sans réagir aux propos que je viens d'entendre. Certains ont la mémoire courte dans cette enceinte. A la fin de la dernière législature, Monsieur le préopinant socialiste, un membre de votre groupe déposait un objet demandant qu'on puisse parquer les voitures d'enseignant dans les préaux des écoles. Ce problème a donc été évoqué par votre parti, Monsieur Juon, par une personne qui est toujours élue dans cette législature, c'est le conseiller municipal Coste. Quand on veut donner des leçons, on vérifie d'abord dans le *Mémorial* qu'on est fondé à le faire!

Ce que j'aimerais vous dire ce soir, Mesdames et Messieurs, c'est que les membres du Conseil administratif, très récemment, ont fait preuve de pragmatisme, ont su dépasser les idéologies. J'en veux pour preuve les propos extrêmement clairs de M. Mugny, lors de la session de janvier, qui proposait d'envisager un parking à Artamis. Je trouve cela bien, je trouve sain, de la part d'un écologiste, d'aborder le problème de front et d'accepter d'envisager de telles solutions... (*Protestations.*) Je vois que cela suscite un certain énervement, ou en tout cas des questions du côté de l'Alternative. Pourquoi dès lors, Mesdames et Messieurs, ne pas soutenir cette motion, pour que M. Mugny puisse s'en expliquer?

J'aimerais saluer aussi les propos tenus dans la *Tribune de Genève* du 31 janvier par M. Ferrazino, qui proposait d'affecter le montant des recettes des horodateurs à la création de parkings pour habitants. Je salue M. Ferrazino – qui nous regarde sans doute à la télévision – et je salue cette brèche dans sa propre politique, souvent qualifiée de dogmatique, en direction des parkings habitants. J'appelle de mes vœux, à travers cette motion que nous soutiendrons, la clarification que le Conseil administratif pourra apporter quant à ses propos.

Alors, s'il vous plaît, foin d'idéologie, soyons concrets et pragmatiques. Petit pays, petits soucis, direz-vous, Monsieur Juon, mais, en attendant, le fait de

savoir dans quelle mesure on règle les questions de stationnement contribue au bien-être de la population. Raison pour laquelle je vous invite vivement, Mesdames et Messieurs, à soutenir cette motion. (*Applaudissements.*)

Le président. Si M. Ferrazino nous regarde à la télévision, je tiens à saluer ce qu'on pourrait appeler un excès de zèle en période de maladie...

Mise aux voix, la motion recueille 34 oui et 34 non. Le président départage les voix en votant non. La motion est refusée.

5. Motion de M^{me} Nelly Hartlieb, MM. Eric Ischi, Pascal Rubeli, Roland Crot, Jean-Pierre Oetiker, Frédy Savioz, Sylvain Clavel, Marc-André Rudaz et Eric Fourcade: «Fermeture des préaux des écoles de la Ville de Genève entre 22 h et 6 h» (M-503)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- les préaux des écoles servent de lieux de rencontre nocturne pour les désœuvrés;
 - cette situation pose problème;
 - des nuisances sont subies par le voisinage;
 - des dégradations sont commises sur les bâtiments publics;
 - des déchets divers jonchent le sol (seringues, papier, bouteilles, nourritures, cannettes, excréments, notamment);
 - les remises en état incombent aux contribuables;
 - l'irrespect appelle l'irrespect, selon l'expérience de la vie;
 - les enfants fréquentant les écoles de la Ville de Genève doivent être instruits dans des lieux propres et sécurisés appelant au respect tant d'autrui que de la propriété;
 - la Ville de Genève exerce une responsabilité de propriétaire de ces lieux,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif:
- à fermer les préaux des écoles de la Ville de Genève entre 22 h et 6 h;

¹ Annoncée, 2188.

- n'autoriser, durant les heures scolaires, l'accès aux préaux d'école qu'aux élèves et au personnel des écoles;
- à indiquer ces mesures par le biais de panneaux fixés sur les portails des préaux des écoles;
- à ordonner aux agents municipaux de faire respecter lesdites mesures et de dénoncer tout acte délictueux.

M^{me} Nelly Hartlieb (UDC). Tout d'abord, je souhaiterais souligner que ce projet de motion n'a pour but que d'ouvrir le débat et n'a pas la prétention de tout régler. Force est de constater qu'il est de plus en plus fréquent que les préaux d'école servent de lieux de rassemblement nocturne, ce qui occasionne des nuisances pour le voisinage telles que le bruit dû à la musique et aux éclats de voix, les dégradations commises sur les bâtiments scolaires, les déchets de tout genre qui jonchent le sol au lever du jour, etc. Tout cela implique la remise en état de ces préaux et engendre donc un coût dépassant le million de francs, ce coût étant évidemment financé par la Ville de Genève, via les contribuables.

Sachant aussi que l'irrespect entraîne l'irrespect et que la Ville de Genève exerce une responsabilité en tant que propriétaire, nous souhaitons que nos enfants puissent être instruits dans des lieux propres, sécurisants et sécurisés. Le premier contact des plus jeunes avec le monde adulte doit se faire dans des conditions les plus adéquates possibles, tant au niveau de leur bien-être que du respect d'autrui et de la propriété. Nous ne devons pas leur laisser penser que l'insalubrité et le vandalisme sont des valeurs sur lesquelles se fonde notre société.

Dès lors, il nous apparaît nécessaire de prendre les mesures adéquates pour garantir les objectifs de cette motion. C'est pourquoi je vous invite à accepter la motion M-503 et son renvoi à la commission sociale et de la jeunesse, où l'on pourra, bien entendu, discuter en détail et obtenir surtout des renseignements concernant le protocole d'accord entre le Département de justice, police et sécurité et le Département de l'instruction publique, comme annoncé dans le premier numéro du tout ménage *Proxinews*.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Catherine Gaillard-lungmann, vice-présidente.)

Préconsultation

M^{me} Vera Figurek (AdG/SI). C'est en tant que membre de ce plénum, mais également en tant qu'enseignante que je me permets d'intervenir ce soir. En effet,

au huitième considérant de cette motion, à savoir: «les enfants fréquentant les écoles de la Ville de Genève doivent être instruits dans des lieux propres et sécurisés appelant au respect tant d'autrui que de la propriété», je répondrai que les enfants, à l'heure actuelle, passent déjà leur journée en sécurité. Si les membres de l'Union démocratique du centre sont si soucieux du bien-être des élèves des écoles de la Ville de Genève, je leur rappellerai ici que certaines écoles ont besoin de travaux intérieurs et extérieurs. En effet, des travaux dans certaines écoles sont urgents et nécessaires, par exemple, les fuites d'eau de toitures ou la réfection de certains bâtiments. Je les invite donc à se concentrer d'abord là-dessus, plutôt que sur la fermeture des préaux. Mais ceci, évidemment, est un autre débat.

De plus, il incombe également aux parents d'élèves de responsabiliser leurs enfants, afin qu'ils n'errent pas dans les préaux et qu'ils ne dégradent pas les bâtiments scolaires. Je rappelle que certains dégâts sont commis par des élèves qui fréquentent les écoles ou qui les ont fréquentées. En effet, certains incidents sont souvent l'œuvre d'adolescents, donc de mineurs. De plus, ces incidents ne surviennent pas particulièrement pendant la période citée dans la motion, à savoir entre 22 h et 6 h du matin, mais plutôt en pleine journée, pendant les week-ends. Par ailleurs, je ne comprends pas qui sont les désœuvrés cités au premier considérant. De qui s'agit-il, de quelles écoles parle-t-on, sur quels faits exacts se base ce texte? Rien n'est précisé.

Le septième considérant m'interpelle encore davantage, à savoir: «l'irrespect appelle l'irrespect, selon l'expérience de la vie». Mais de quelle expérience de vie parlons-nous? Qui sommes-nous ici? des philosophes ou des politiques? J'interprète cette phrase selon «mon expérience de vie»: est-ce une allusion grotesque au fait que les enseignants ne pourraient travailler dans de bonnes conditions, dans le respect, au jour d'aujourd'hui? Je me permets de préciser – Madame la présidente, vous transmettez aux motionnaires – que les enseignants attendent aussi la collaboration des parents, qui est précieuse. Cependant, en tant que professionnels, nous faisons face à des situations dans lesquelles certains parents – c'est heureusement une faible minorité – n'ont pas la force ou la volonté de prendre en charge leurs enfants en dehors des heures scolaires. Notre rôle d'enseignant n'est pourtant pas de nous substituer aux parents; de même, la Ville ne peut les remplacer.

Tout cela m'amène à répondre au neuvième considérant, que je cite: «la Ville de Genève exerce une responsabilité de propriétaire de ces lieux». Je ne suis pas certaine que la Ville puisse agir comme le propriétaire d'une entreprise, qui ferme ses bureaux ou engage des polices privées pour surveiller un bien. Qui est-ce, la Ville? Ce sont les citoyennes et les citoyens eux-mêmes. Ces préaux font partie d'un bien commun.

Puis, ceci me fait réagir, ou plutôt bondir, à savoir la deuxième invite: «le Conseil municipal invite le Conseil administratif à n'autoriser, durant les heures scolaires, l'accès aux préaux d'école qu'aux élèves et au personnel des écoles». D'une part, la motion traite de la période entre 22 h et 6 h du matin, or cette invite cible les horaires entre 8 h et 16 h. Où est la logique de ce texte? D'autre part, je rappelle aux motionnaires – Madame la présidente, vous transmettez – que les écoles de la Ville de Genève, dont il est question ici, sont publiques. C'est en école privée que les préaux sont clôturés. A notre sens, les écoles publiques ne doivent pas être coupées de l'extérieur. En effet, le Département de l'instruction publique, lui-même, avait lutté pendant les années 1950 et 1960 pour que les préaux soient accessibles à toutes et tous, à savoir aux parents d'élèves, mais aussi aux habitants du quartier qui contribuent, je le rappelle, au maintien du bien commun. Je préciserai également que de nombreux préaux ne peuvent être fermés, car ils constituent un poumon de verdure, un lieu de rencontre pour le quartier. Qu'en est-il pour les écoles attenantes à un parc public? Allons-nous fermer ces espaces de verdure? S'il faut s'attaquer à cette problématique, il faudrait alors fermer tous les parcs publics, mais, là, les citoyennes et les citoyens, à qui appartiennent ces espaces, ne seront pas forcément d'accord. A ce sujet, il serait intéressant de connaître la position de M. le magistrat Tornare.

De plus, la quatrième invite préconise que les agentes et agents municipaux surveillent ces lieux entre 22 h et 6 h. C'est impossible, puisqu'ils travaillent en effectif réduit la nuit et qu'ils n'ont pas un rôle de police de sûreté. Nous savons tous que c'est la police cantonale qui intervient pendant la nuit et, éventuellement, l'îlotier de quartier.

Je viens d'apprendre que certains amendements vont être déposés et je me permettrai peut-être d'intervenir à leur sujet par la suite. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, je vous remercie d'avoir été attentifs à ma longue intervention, qui répond à une longue motion vide de signification. En conclusion, vous aurez déduit de mes propos que, selon notre groupe, le texte de cette motion est dépourvu de bon sens et qu'il n'est pas raisonnable de retarder nos travaux plus longtemps. Aussi, nous vous invitons à rejeter cette motion. (*Applaudissements.*)

M. Vincent Schaller (L). Le groupe libéral partage les préoccupations des auteurs de ce projet de motion et soutiendra toutes les mesures proposées pour mettre fin aux dégradations commises dans les préaux des écoles primaires. Cela étant, le groupe libéral considère que la mesure qui vise à fermer les préaux pendant la nuit ne doit pas être appliquée sans distinction; certains établissements sont effectivement touchés par les dégradations dont il est question, mais d'autres ne le sont pas.

Pour permettre de faire cette distinction, car le groupe libéral estime que le Conseil municipal n'a pas cette compétence, ne connaît pas suffisamment le terrain, nous proposons donc l'amendement suivant, qui remplace la première invite:

Projet d'amendement

«— à attribuer aux responsables de bâtiment scolaire le pouvoir et les moyens de décider de la fermeture des préaux de leur établissement pendant la nuit;»

Le groupe libéral propose également que ces responsables de bâtiment scolaire prennent leur décision en accord avec le collège des maîtres en fonction dans l'établissement en question. Cet amendement se base sur l'idée que ces responsables de bâtiment scolaire sont, dans les faits, les mieux placés pour juger de la nécessité de ce type de mesure. C'est la première raison de cet amendement.

La deuxième raison, c'est que le statut des responsables de bâtiment scolaire a récemment été révisé, à l'initiative du Conseil administratif, qui a voulu consacrer leur nouvelle fonction, je cite, «de chef d'équipe chargé de veiller à l'entretien des bâtiments, aux bonnes relations avec les enseignants, les autorités, les élèves, les parents et les nombreux utilisateurs des infrastructures à disposition». Pourquoi chef d'équipe? Parce que justement les responsables de bâtiment scolaire ont la compétence, dorénavant, d'engager des auxiliaires pour les travaux d'entretien supplémentaires qui pourraient être précisément liés aux dégradations dont il est question dans ce projet de motion.

La troisième raison qui amène le groupe libéral à déposer cet amendement, c'est l'idée qu'en tout état de cause ces responsables de bâtiment scolaire sont toujours considérés, en première ligne, par les parents d'élèves, comme les principaux responsables de l'entretien des établissements. Si l'on songe aux nouvelles responsabilités qui leur sont octroyées dorénavant par le Conseil administratif, ce n'est que justice, en définitive, de leur accorder les moyens de faire face à ces responsabilités.

En résumé, notre proposition d'amendement consiste à accorder aux responsables de bâtiment scolaire le pouvoir de décider de la fermeture des préaux de leur établissement pendant la nuit, en accord avec les collèges de maîtres, et à accorder à ces responsables de bâtiment scolaire les moyens financiers en relation avec cette mesure.

(La présidence est reprise par M. Gérard Deshusses, président.)

M. Guillaume Barazzone (DC). Nous soutiendrons l'amendement libéral à une exception près, c'est que, cet amendement remplaçant la première invite, nous pensons qu'il faut supprimer les deuxième, troisième et quatrième invites qui sont liées à la première. Nous avons donc déposé un amendement qui vise à supprimer les invites 2, 3 et 4, et à ajouter une deuxième invite, après l'amendement libéral, ainsi libellée:

Projet d'amendement

«— à généraliser la présence d'agents de sécurité municipaux aux abords des établissements scolaires dans les zones reconnues comme sensibles.»

Le problème des préaux est réel, il est bien plus grave que ce qui est dit dans la motion M-503. Je ne pense pas aux préaux en tant que tels, mais aux abords des préaux dans certaines zones et dans certains quartiers chauds et sensibles, à certaines heures de la journée. En effet, malheureusement, on y trouve des dealers. Je donnerai l'exemple de l'école de Sécheron — nous en avons déjà parlé dans ce Conseil municipal — où, entre le cycle et l'école primaire, un certain nombre de dealers agissent à la sortie des cours, entre 17 et 18 h. Cela, nous ne pouvons pas le tolérer. Une collectivité publique telle que la commune n'a pas à assumer une tâche de police dans les cas graves. En revanche, à notre avis, la présence d'agents de sécurité municipaux (ASM) est nécessaire pour dissuader certains groupes qui continuent aujourd'hui à *dealer* à proximité des écoles et à proposer de la drogue à une population sensible.

Je crois qu'il faut reconnaître le problème. C'est aussi reconnaître la détresse des professeurs, qui appellent à l'aide, qui ne savent plus à qui s'adresser, puisqu'ils sont baladés de service en service, sans que cela soit intentionnel de la part de la Ville ou du Canton. Il faut dire qu'il n'y a pas de répondant actuellement pour les professeurs en ce qui concerne la sécurité aux abords des écoles. Nous vous demandons donc, Mesdames et Messieurs, de soutenir cet amendement et, par là même, de reconnaître cette problématique.

Il ne s'agit pas de faire comme aux Etats-Unis, de mettre en place des portiques détecteurs de métaux, ou de mettre un flic derrière chaque élève ou dans chaque préau d'école. Mais il convient de profiter de la redéfinition du rôle des ASM, sachant que nous sommes tous d'accord dans cette enceinte pour que les ASM soient présents, fassent de la prévention, soient des îlotiers de proximité. Il faut leur permettre d'assumer un vrai rôle auprès de la population, surtout la population la plus sensible que sont les enfants. Au passage, je signale que le groupe démocrate-chrétien au Grand Conseil — ce sera à l'ordre du jour de jeudi et vendredi — a déposé une motion qui vise à faire collaborer le Département de l'instruction publique et les ASM dans les différentes communes. Dans ce

contexte et dans l'esprit de ces deux motions, nous vous demandons de soutenir notre amendement ainsi que celui des libéraux, puisque le problème est bien réel.

M^{me} Hélène Ecuyer (T). Pour ma part, je serai brève: nous ne voterons ni cette motion ni les amendements. En effet, Mesdames et Messieurs, si vous voulez fermer les préaux d'école, il faudra construire des murs de 2 à 3 m de haut pour réellement les fermer, car ce n'est pas une barrière de 1 m ou 1,50 m qui empêchera qui que ce soit d'entrer dans un préau. Or installer des barrières ou des murs de 2 à 3 m de haut, c'est mettre les enfants en prison pendant la journée.

Les préaux d'école sont des lieux de rencontre, également le week-end, et ce n'est pas en fermant les préaux que nous allons résoudre le problème du *deal*, de la drogue, de la saleté et autres. Si nous fermons les préaux, nous déplacerons ces problèmes plus loin, peut-être devant le préau de l'école ou sous l'arbre qui se trouve à côté du préau; fermer un préau d'école ne servira absolument à rien. De plus, il faudrait modifier plus de la moitié des préaux d'école de la Ville, car certains n'ont pas de barrière: ils n'ont que des barrière visuelles ou des barrières physiques constituées de haies ou d'arbres. En l'occurrence, cette motion ne répond pas au problème qui existe, et ce n'est pas avec celle-ci que nous pourrions faire quelque chose.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Sans répéter tout ce qui a déjà été évoqué, je dirai que, pour ma part, je suis étonnée par certains considérants. Je trouve que, quand on parle de respect, il faut aussi respecter les jeunes et arrêter de les traiter de désœuvrés! A la longue, cela devient un peu indécent.

Je comprends les inquiétudes de nos collègues de l'Union démocratique du centre, mais nous n'accepterons pas cette motion, car, si l'inquiétude est justifiée, la solution ne l'est pas. En effet, cette motion propose des invites complètement irréalisables. Comme cela a déjà été dit, des barrières ne sont pas installées partout et nous n'allons pas en construire. Si des «désœuvrés» viennent salir les préaux et souiller les parcs la nuit, la Voirie n'a qu'à passer avant l'ouverture de l'école; d'ailleurs, je ne comprends pas pourquoi elle ne le fait pas.

Ensuite, il est demandé dans cette motion que des panneaux soient fixés sur les portails à l'entrée des préaux, mais il y en a déjà, qui portent l'inscription suivante: «Les activités bruyantes dans le préau de l'école dérangent le voisinage. Merci de respecter la tranquillité du quartier, tout particulièrement entre 22 h et 7 h.» C'est encore mieux que ce qui est proposé dans la motion. Ensuite: «Pendant l'horaire scolaire, les préaux sont réservés exclusivement aux enfants des

écoles infantine et primaire. Le stationnement et la circulation des véhicules sont rigoureusement interdits en tout temps.» Je souligne également que les concierges sont là pour essayer de faire respecter un certain ordre dans les préaux, qu'ils ont un rôle de médiateur. Je ne pense pas que les préaux devraient être surveillés par des sociétés privées, comme c'est déjà le cas pour certains, malheureusement. Ces préaux sont des places de jeux et doivent rester publics. Les entourer de hautes barrières n'incitera pas les gens à s'y rendre et les enfants à y jouer.

Comme nous le disons depuis très longtemps, il faut surtout axer notre action sur la prévention. Pourquoi ne pas responsabiliser les habitants et les inciter à nettoyer eux-mêmes les préaux des écoles de leur quartier? Il faudrait aussi resserrer les liens sociaux, pour empêcher que des désœuvrés traînent. Il faudrait inciter les parents à ne pas laisser zoner leurs grands enfants dans le préau de l'école de leur petit frère ou de leur petite sœur. On pourrait aussi faire de la prévention en utilisant les élèves comme vecteurs: au lieu de faire de la prévention uniquement au niveau des adultes, on pourrait inciter les enfants à s'occuper de leur préau. On pourrait leur demander d'en parler dans leur famille, de dire à leur grand frère ou leur grande sœur de ne pas traîner avec les copains dans leur préau la nuit, de ne pas tout salir, de dire à leurs parents qu'il faut protéger les préaux pour qu'ils deviennent agréables.

Mesdames et Messieurs, il faudrait aussi arrêter de créer un climat de peur car, si l'irrespect appelle l'irrespect, la criminalisation appelle la criminalité! A force de dire que les jeunes désœuvrés veulent tout salir, casser la figure à tout le monde, vendre ou consommer de la drogue, on appelle aussi un peu à la criminalité. Arrêtons d'entretenir un climat de peur et arrêtons de vouloir enfermer les enfants dans des prisons!

Concernant les amendements, nous refuserons l'amendement libéral, car, même si les concierges désirent fermer les bâtiments, nous ne l'accepterons pas, nous ne voulons pas que les préaux soient fermés. En revanche, l'amendement du groupe démocrate-chrétien retient quelque peu notre attention, mais il n'est pas parfait. C'est pourquoi les Verts proposent un sous-amendement visant à remplacer le mot «généraliser» par «favoriser» dans la nouvelle invite:

Projet d'amendement

«— à *favoriser* la présence d'agents de sécurité municipaux aux abords des établissements...»

Si l'amendement démocrate-chrétien et notre sous-amendement sont acceptés, alors nous accepterons cette motion. Si ces deux conditions ne sont pas remplies, nous refuserons le tout.

M. Pierre Maudet (R). Le débat de ce soir est tout à fait intéressant, surtout après les propos qu'on vient d'entendre: grand appel à la responsabilité de tout un chacun, des parents, des enfants, mesures qu'on pourrait qualifier de dilatoires, puisqu'on en vient à changer des mots pour se réapproprier un amendement... Ce que j'en retiens, c'est que dans cette enceinte nous avons pris l'habitude d'entendre les «y'a qu'à», les «y faut qu'on» et, ce soir, nous avons une troisième tribu, les «y suffit»! On vient de l'entendre dans la bouche de la plupart des préopinants de gauche: «y suffit» de faire intervenir la Voirie, «y suffit» de responsabiliser les parents, «y suffit» de faire ceci, de faire cela. C'est magnifique, parce que cela montre que tout le monde – à part M^{me} Figurek qui s'obstine à nier le problème – reconnaît que l'utilisation des préaux est un problème récurrent, qui revient dans cette enceinte à intervalles réguliers.

On ne peut pas nier ce problème et nous, radicaux, le reconnaissons aussi. Nous savons gré au groupe qui a présenté cette motion d'avoir posé ce problème, car il existe. Il suffit de se référer au *Mémorial* pour voir que chaque année il y a une intervention à ce sujet. La dernière en date se référerait au préau de l'école des Eaux-Vives, où certains utilisateurs des salles qui sont louées là-bas, par le truchement de la Gérance immobilière municipale (GIM), ont fait du ramdam durant la nuit. Depuis, la GIM y a mis bon ordre, elle a limité la venue de certains groupes et a refusé à certains la location de ces salles. Mais il n'en reste pas moins que ce problème revient régulièrement, et je ne comprends pas que, dans cette enceinte, certains se plaisent à le nier.

Cela étant dit, les radicaux sont un peu sceptiques sur les solutions qui sont proposées. Nous n'avons pas une vision carcérale de l'école et, de notre point de vue, ce n'est pas en construisant des murs, en remettant des barrières qu'on vient précisément d'enlever, comme cela a été fait à l'école de l'Europe, que nous réglerons le problème. L'école doit être un lieu ouvert et envisager d'enfermer les enfants, comme on peut le déduire des invites de la motion, n'est absolument pas une solution. Ensuite, je rappelle que, dans de nombreux préaux, il y a non seulement des enfants, mais aussi d'autres utilisateurs, qui passent par le préau pour rejoindre qui une salle communale que la Ville loue, qui une salle d'une société de musique, d'une société sportive ou autres. De ce point de vue, les solutions qui sont proposées dans cette motion ne sont donc pas réalistes.

Alors, que proposons-nous? De votre côté, Mesdames et Messieurs les représentants de l'Alternative, nous n'avons pas entendu beaucoup de solutions, de la part des quelques rares personnes qui s'accordaient à reconnaître le problème. Pour notre part, nous proposons, premièrement, de revaloriser le travail des concierges. Cela surprendra peut-être certains dans cette enceinte, parce qu'il y a eu un débat à ce sujet, il y a quelques années, où on parlait de transférer à des sociétés privées la charge de concierges. Je pense, et avec moi le groupe radical,

qu'il vaut la peine d'avoir à nouveau ce débat aujourd'hui, d'en parler en commission et de reconnaître que les concierges ont effectivement un rôle à jouer, car ils se sentent désemparés. On citait le cas de l'école des Eaux-Vives: dans cette école, le concierge s'est senti à plusieurs reprises abandonné. Il convient donc de redonner des compétences aux concierges des écoles, de leur donner la latitude pour agir.

Deuxièmement, il faut donner également une latitude au corps enseignant, lui donner la possibilité de se faire entendre. A cet égard, de nombreuses plaintes nous sont venues aux oreilles. Troisièmement, et, là, nous soutiendrons évidemment l'amendement du groupe démocrate-chrétien, il faut demander aux agents de sécurité municipaux de poursuivre le travail qu'ils ont engagé dans les préaux. Ils ont fait ce travail lorsqu'ils n'ont plus été obligés de verbaliser, il y a quatre ou cinq ans, lorsque le Tribunal fédéral a décidé que la Ville de Genève n'avait plus compétence pour distribuer des amendes. On a attribué de nouvelles tâches aux ASM et, parmi celles-ci, le contrôle de la sortie des écoles, le contrôle des préaux, et tout le monde s'en est félicité. Aujourd'hui, ces ASM doivent poursuivre ce travail, qu'ils font par ailleurs bien, mais ils doivent l'intensifier, parce que c'est ainsi que nous rendrons à cette ville un certain bien-être, et non en mettant des grillages ou des murs.

C'est dans ce sens, Mesdames et Messieurs, que les radicaux veulent soutenir les considérants – et moins les invites – de la motion M-503 ce soir, en renvoyant la motion amendée en commission, car oui, il y a un problème. Nous avons des éléments de solution et cela vaut la peine d'en parler à la commission sociale et de la jeunesse, parce que les enfants méritent de grandir dans un environnement sain, propre, et qu'il y a un problème de *deal* qu'on ne peut pas négliger.

Mesdames et Messieurs – et j'en terminerai par là – si vous avez lu récemment les comptes rendus sur ces fameux incendiaires aux Eaux-Vives, vous aurez relevé que la Délégation à la jeunesse a elle-même souligné que le lieu de repli des deux jeunes, âgés de moins de 15 ans, qui ont mis le feu à des voitures dans un parking, était précisément l'école des Eaux-Vives. Cet exemple est pertinent: il faut admettre que les préaux servent parfois de lieu de repli pour certaines populations qui se livrent à des actes délictueux. En ce sens, nous remercions l'Union démocratique du centre d'avoir posé le problème. Nous pensons que nous pouvons traiter de cette motion calmement en commission et, en souscrivant aux amendements des groupes libéral et démocrate-chrétien, nous renverrons cette motion à la commission sociale et de la jeunesse.

M. Eric Ischi (UDC). J'aimerais revenir sur la longue déclaration de M^{me} Figurek, sans manquer de la remercier des qualificatifs qu'elle nous a adres-

sés: c'est probablement ce qu'elle appelle, elle, le respect! Cela dit, tout au long de son intervention, elle a posé une foule de questions auxquelles elle ne répond pas et auxquelles, nous non plus, nous ne pouvons répondre. Rien que ce fait-là montre qu'il faut prendre en considération cette motion et la renvoyer à la commission spécialisée. Il a été dit que nous ne pouvions pas fermer des lieux publics. Je prends alors un seul exemple: comment se fait-il que le parc La Grange soit fermé de 19 h à 7 h? C'est pourtant un lieu public, mais ce n'est peut-être pas la même chose, ne mélangeons pas...

Mesdames et Messieurs, comment expliquez-vous que le Conseil d'Etat étudie un protocole d'accord entre le Département de justice, police et sécurité et le Département de l'instruction publique, pour qu'il y ait un peu plus de sécurité dans les préaux d'école? Ce protocole s'intitule «Sécurité dans et aux abords des écoles» et il prévoit même d'interdire l'accès aux personnes n'appartenant pas au milieu scolaire. Là aussi, ce sont des questions qui pourraient être débattues en commission, en auditionnant les gens qui travaillent dans ce groupe interdépartemental. Je crois que cela mérite d'être souligné.

En ce qui nous concerne, nous acceptons les amendements qui ont été présentés par les partis de l'Entente et nous vous recommandons le renvoi de cette motion à la commission sociale et de la jeunesse.

M. Pierre Losio (Ve). Je voudrais très humblement apporter un petit éclairage, avec l'expérience que j'ai. La nouvelle icône du *Genève Home Informations* – celui qui, maintenant, dans le groupe démocrate-chrétien, veut que la ville soit propre, que les préaux soient *clean*, etc. – a parlé des écoles qui se trouvent dans les quartiers difficiles. J'ai enseigné durant plus de vingt ans aux Pâquis et je pense que c'est notamment un des quartiers auquel il a fait allusion. Je peux dire que je connais la situation de très près, je l'ai vécue notamment quand je surveillais les récréations, et je tiens à souligner que la situation s'est passablement détériorée, notamment à partir du moment où la zone de Cornavin a été déclarée interdite. Sur décision du Département de justice, police et sécurité, avalisée par le Conseil d'Etat, on a interdit ce quartier aux dealers potentiels qui venaient faire leur commerce dans la zone de Cornavin. Il a donc bien fallu qu'ils aillent quelque part et ils sont allés notamment dans le quartier des Pâquis.

En disant cela, je ne voudrais pas qu'on croie que, d'un côté, dans cette enceinte, il y a des gens qui défendent une politique sécuritaire et que, de l'autre côté, il y a des gens qui nient la réalité et qui ne sont pas conscients de ce phénomène. Aucun des membres de l'Alternative ne nie le phénomène. Il existe, c'est vrai qu'il y a une certaine insécurité, notamment dans les préaux, et qu'il est nécessaire que nos enfants soient protégés. Mais les solutions proposées

sont extrêmement abruptes. Par exemple, dans le quartier que je connais le mieux, il n'est pas possible de fermer le préau, qui a été conçu, dans le concept d'aménagement, comme un lieu de rencontre, de passage, un lieu que les gens du quartier et ceux qui y viennent pour une raison ou une autre traversent, comme s'ils traversaient une rue ou un parc. Il y a donc des cas très précis où l'aménagement du préau est pensé aussi comme un lieu où les gens se rencontrent, passent...

Nous ne nous cachons pas le problème, nous en sommes conscients, et les enseignants qui ont travaillé dans certains quartiers de la ville le connaissent très bien, il saute aux yeux. Néanmoins, des mesures aussi abruptes ne résolvent pas les problèmes. Les solutions sont dans l'intervention de médiateurs, dans l'intervention notamment de la Délégation à la jeunesse. Quant à la présence des agents de sécurité municipaux, il semblerait qu'il y ait des entreprises privées qui soient aussi chargées de faire ce travail; mais peut-être que, dans son intervention, M. le conseiller administratif Tornare en parlera, car il serait nécessaire que nous ayons un éclaircissement là-dessus. Je peux vous dire toutefois que les ASM sont disponibles. Nous avons eu recours à eux dans notre école, nous avons téléphoné au poste de la rue Amat et des ASM sont dorénavant présents autour du préau et pendant les récréations quand cela est nécessaire. La quatrième invite est donc totalement superflue, d'autant plus qu'elle pose le problème de manière extrêmement abrupte.

Voilà ce que je tenais à dire en vous apportant très humblement ma contribution, puisque j'ai enseigné dans un de ces quartiers particulièrement difficiles pendant plus de vingt ans.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Je souhaite revenir sur certaines interventions. On nous dit qu'il y a un problème d'insécurité dans les préaux et qu'il faut les fermer. Devant le discours de notre collègue Vera Figurek, qui portait plus généralement sur la problématique du préau, de l'école, des usagers du préau, on nous dit que nous sommes des doux rêveurs, que nous ne comprenons pas le problème, que nous ne reconnaissons même pas qu'il y a problème! Pour ma part, je dirai deux choses. La première, c'est qu'il y a toujours eu des rassemblements dans les préaux. Il faut savoir que les personnes qui sont dans les préaux sont souvent des adolescents, qui ne sont pas dans les préaux d'école primaire pour rien, mais bien parce que, très souvent, c'était leur école primaire. Les adolescents retournent dans les lieux qu'ils ont connus quand ils étaient plus petits, ce sont des territoires qu'ils se sont appropriés et, à une certaine époque de la vie – nous avons tous passé par l'adolescence – ils n'ont pas forcément envie d'être exposés au regard familial, au regard du public, et ils aiment bien pouvoir être entre eux, entre ados. Les préaux sont donc souvent des lieux où ces populations se regroupent.

Que des adolescents se regroupent le soir, à des heures très tardives, en dehors des week-ends, sur des préaux, il est clair que cela peut poser des problèmes. On le sait, notamment aux Eaux-Vives, il y a parfois des confrontations violentes entre les différentes populations habitant le quartier, les nuisances sonores gênent les riverains, qui trouvent que les jeunes parlent trop fort, qu'ils jouent au basket – car le bruit d'une balle qui rebondit est un bruit qui, pour finir, vous rend fou. Souvent, ce sont des problématiques qui sont liées à l'aménagement de ces préaux qui, comme cela a été souligné, sont au centre des lieux de vie, dans la ville.

La deuxième chose que je voulais relever, c'est que la proposition qu'on nous fait est une proposition uniquement sécuritaire. Fermer le périmètre du préau, à notre avis, groupe socialiste, est une mauvaise proposition. Je ne sais pas si vous l'avez remarqué, Mesdames et Messieurs, mais nous nous enfermons tous à la maison, nous avons tous un digicode dans l'allée et, maintenant, on nous propose de fermer les préaux. Bientôt, dans l'espace public, quasiment tout sera fermé. Or la meilleure façon de contrôler – non pas dans le sens d'un contrôle policier, mais dans le sens d'un contrôle citoyen, d'un regard public, social sur ce qui se passe autour de nous – c'est, au contraire, d'ouvrir. Si on ferme les préaux et qu'on met des grilles, les ados, les personnes qui font usage de drogue, qui se prostituent, qui ont envie d'aller dans les préaux pour telle ou telle raison, sauteront la barrière et iront dans le préau, comme elles iront dans un parking, même si celui-ci est fermé.

En définitive, le fait de fermer un préau – en pensant que c'est la solution, qu'on a tout nettoyé, tout fermé, et que quelqu'un ouvrira aux enfants quand ils arriveront – ne va rien résoudre. Par contre, cela va créer des problèmes, car il se passera toujours des choses dans les préaux, des choses qu'on aime ou non, qu'on a faites ou non, que nos enfants ont faites ou que, peut-être, ils feront. Mais il n'y aura plus ce regard public, alors que nous avons, au contraire, besoin d'une société où l'on recrée le lien, où on se réapproprie l'espace, où on réapprend à se regarder et à intervenir aussi dans la rue. Quand il se passe des choses trop dérangeantes dans un préau, on devrait pouvoir intervenir de manière citoyenne, dire aux gamins qui jouent à minuit au basket qu'on comprend qu'ils aiment le basket, mais qu'on n'en peut plus. Enfin, il y a quelque chose à recréer qui est de l'ordre de la visibilité, de l'ouverture.

Pour terminer, je dirai qu'une des pires choses qui ait été faite en termes d'aménagement, par exemple, c'est d'avoir créé dans les Rues-Basses un périmètre qui est uniquement un périmètre commercial, qui ne fonctionne que la journée et qui est mort le soir, où plus personne ne passe et où, du coup, tout peut se produire. Au contraire, dans les quartiers, il faut ouvrir les espaces comme les préaux et accepter de devoir intervenir quand des choses se passent qui ne nous

plaisent pas. Il faut intervenir de manière citoyenne, responsable et adulte, soit par le biais d'organismes – on a cité la Délégation à la jeunesse qui intervient souvent dans les préaux – soit en tant qu'habitant ou usager du préau. Il faut aller vers les jeunes pour discuter, il faut créer un lien entre les jeunes et les moins jeunes. Mais, s'il vous plaît, arrêtons de nous barricader! On peut penser que, parce qu'on a tout fermé, on est protégé, mais quand on ressort il faut faire face à la réalité...

Nous, groupe socialiste, nous refuserons l'entrée en matière sur cette motion et nous ne souscrirons pas aux amendements qui ont été déposés, pour la simple raison que nous préférons une société ouverte à des espaces fermés, que plus personne ne voit et n'a envie de fréquenter.

M. Guillaume Barazzone (DC). Quel n'est pas mon étonnement d'apprendre que M^{me} Salerno, ainsi que son groupe, n'est pas d'accord d'entrer en matière pour reconsidérer le rôle que doivent jouer les agents de sécurité municipaux! Evidemment, on peut laisser les préaux ouverts, préférer une société ouverte, mais, comme l'a relevé M. Losio, dans certains quartiers il existe un problème de drogue. Il est clair que nous ne débattons pas ici pour savoir si, oui ou non, nous arriverons à régler les problèmes de drogue. Ceux-ci sont complexes et requièrent des solutions qui sont multiples, qui vont du travail social sur le terrain, de la prévention jusqu'à la sanction.

Mais, aujourd'hui, des dealers, des gens peu tendres, peu attentionnés envers les enfants et les élèves des écoles primaires et des cycles d'orientation, mettent en danger, potentiellement mais parfois aussi concrètement, ces enfants et ces élèves. Nous pensons que cette population à risque doit être protégée. On peut évidemment dissenter, dire qu'il faut laisser les préaux ouverts, que c'est le domaine public, mais la réalité, c'est que des gens malintentionnés circulent aux abords des écoles, qu'ils font peur aux mamans, qu'ils font peur aux élèves et aux professeurs, qui ne savent plus comment gérer le problème.

Nous vous proposons la solution constructive d'entrer en matière sur notre amendement, qui demande qu'on généralise la présence d'ASM, non pas dans toutes les écoles, mais dans les écoles où il y a un véritable problème de *deal*. Nous accepterons de remplacer le verbe «généraliser» par «favoriser», si c'est la condition pour que les Verts acceptent notre amendement; mais ne soyons pas dupes, cet amendement reste un amendement démocrate-chrétien. Finalement, peu importe de quel parti il vient, je crois qu'il découle du bon sens. C'est la raison pour laquelle vous devriez l'accepter et entrer en matière sur cette motion, Mesdames et Messieurs, parce que nous devons répondre à la détresse d'un certain nombre de personnes qui ne supportent plus de voir leurs problèmes irrésolus.

M. Roman Juon (S). Ayant travaillé durant vingt ans à l'aménagement de places de jeux dans les préaux d'école, je me permets d'intervenir sur cet objet. La motion de l'Union démocratique du centre – excusez-moi, Mesdames et Messieurs, de vous le dire si abruptement – enfonce une porte ouverte. Si les motionnaires s'étaient renseignés auprès de M. Manuel Tornare, ou dans le cadre de la commission sociale et de la jeunesse, ils en sauraient un peu plus.

Dans son intervention, M. Maudet a oublié de dire – c'est dommage, car il aurait pu parler de M. Guy-Olivier Segond, qui est hiérarchiquement son chef, si je puis dire – que c'est M. Guy-Olivier Segond qui a permis l'ouverture des préaux d'école, comme celle des parcs et promenades. Il s'agissait d'éloigner une certaine population nocturne, celle qui fait peur de 21 h à 5 h du matin environ. Car les dealers ne font pas peur la journée, c'est comme cela dans le monde entier.

Il y a quelques années, Bernard Gmur, ancien maire de Meyrin, avait fait recenser ceux que j'appellerai les sans-logis – je ne connais pas le terme exact – et il avait constaté que 5000 jeunes n'habitaient plus chez leurs parents, mais habitaient tantôt ici, tantôt là. Imaginez alors à Genève, proportionnellement, le nombre de jeunes que cela représente! Il faut bien que ces jeunes soient quelque part et le fait qu'ils se réunissent dans les préaux permet souvent, comme aux Eaux-Vives, de faire des contrôles et des arrestations. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance a toujours favorisé la présence policière, mais il est évident que des lieux de regroupement se forment toujours. Vous savez tous que notre ville est hyperdensifiée, qu'on ne peut plus rester dans la rue, qu'il n'y a plus d'endroit où l'on peut rester. Les parcs sont souvent situés en dehors du quartier – je pense en particulier aux Eaux-Vives ou aux Pâquis – et les jeunes se regroupent donc dans les préaux d'école.

Aujourd'hui, et personne ne l'a dit ce soir – mais je ne veux pas marcher sur le terrain de M. Tornare, parce qu'il va certainement en parler – il existe des éducateurs de rue. C'est grâce au Service des écoles et institutions pour l'enfance que ces postes ont été créés, parce que, à un moment donné, il fallait prendre en charge ces jeunes. Et il y a chaque année de nouveaux engagements, parce que des problèmes existent, personne ne le conteste.

Il y a une dizaine d'années, toujours dans le quartier des Eaux-Vives, à la rue des Vollandes, nous avons fait tout un travail avec la population, avec les personnes âgées qui habitaient le quartier, les personnes actives, les leaders d'opinion du quartier, comme on les appelle. Un travail d'analyse, de compréhension avait été fait pour résoudre ces problèmes. Une fête avait également été organisée un samedi, lors de laquelle les gens du troisième âge avaient exposé des tableaux, les jeunes dessinaient, etc. C'était extraordinaire et ce sont ces moyens que nous devons nous donner pour résoudre ce problème.

Des Français provenant de toute la France sont venus visiter plusieurs fois les préaux de la Ville de Genève et ils tombaient des nues de voir que nos préaux étaient ouverts. Toute une série de préaux en France ont été ouverts grâce à ces visites, parce que notre approche est très différente. C'est vrai qu'il faut nettoyer les préaux, qu'il faut les surveiller, mais il faut s'en donner les moyens, et c'est nous tous ici, quand nous votons les budgets, qui pouvons donner les moyens nécessaires, par exemple pour les nettoyages le matin, avant l'arrivée des enseignants et des élèves.

Certains parlent des concierges, qu'on appelle maintenant «responsables de bâtiment scolaire» (RBS) – il faudra s'en souvenir! Mais nous ne pouvons pas demander à ceux-ci de venir dès 6 h du matin jusqu'à minuit pour contrôler et fermer les préaux, ce serait ridicule, on doit se donner d'autres moyens. Pour ma part, je pense que c'est par le biais des éducateurs de rue qu'on pourra résoudre ce problème, par un soutien, un encadrement de ces jeunes, parce que ce n'est pas pour rien qu'ils se retrouvent la nuit dans un préau, qu'ils dorment dans un coin ou dans une cabane.

Dans ce sens, je trouve dérangeante la façon directe, trop brutale, dont l'Union démocratique du centre intervient. Visiblement, les motionnaires n'ont pas pris la peine d'étudier le dossier très sérieusement. Mesdames et Messieurs, si vous aviez discuté avec M. Tornare, vous auriez peut-être présenté une autre motion, rédigée d'une autre façon.

M. Pascal Rubeli (UDC). Dans son intervention, M^{me} Hartlieb a dit que ce projet de motion avait en tout cas pour objectif de susciter le débat. Au moins, là, cet objectif est atteint! A gauche comme à droite, vous avez reconnu qu'il y a effectivement des problèmes, des difficultés, des choses à régler, c'est une évidence. La bonne et seule solution n'est peut-être pas de fermer à clé les préaux d'école, nous l'admettons volontiers, et c'est la raison pour laquelle nous parlons de débattre.

Nous acceptons les deux amendements et proposons d'ouvrir le débat. On nous dit que le débat a eu lieu plusieurs fois durant les années écoulées; nous n'étions pas témoins, mais nous le croyons volontiers, il suffirait de lire le *Mémorial*. Cela étant, pourquoi se priver de retravailler encore une fois ce sujet, d'en parler de manière concrète, sérieusement et calmement en commission? Nous ne demandons pas de faire des écoles une prison, loin de là, ni de mettre des grillages de 4 m de haut. Les gens doivent pouvoir vivre normalement et nous ne demandons pas du tout de «carcéraliser» les préaux; nous demandons d'étudier des solutions permettant d'améliorer la situation, en tenant compte de tous les éléments.

C'est la raison pour laquelle je vous prie, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, notamment, d'accepter les amendements et de renvoyer la motion en commission, pour pouvoir travailler tranquillement ce sujet et trouver des solutions adéquates qui correspondent aux besoins de tous.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Juon, Monsieur Maudet, Mesdames et Messieurs, j'avais aussi prévu de rendre hommage à M. Guy-Olivier Segond, grand magistrat radical, et je suis très content de voir que M. Maudet, ce soir – car ce n'est pas toujours le cas – est dans la ligne de Guy-Olivier Segond. Il est vrai que c'est Guy-Olivier Segond qui, en 1982, si ma mémoire est bonne, a ouvert les préaux, comme il a aussi donné l'autorisation aux citoyens d'occuper l'espace herbeux dans nos parcs, ce qui était interdit auparavant.

Nous avons organisé au mois de septembre 2004, avec M^{me} Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance – que je salue à la tribune – un forum à l'Université, avec beaucoup d'invités, dont Guy-Olivier Segond; ce forum s'intitulait «La ville en jeux». Comme certains d'entre vous l'ont dit – en évoquant même des références psychanalytiques – les préaux, ici ou ailleurs, sont des lieux de rencontre, des forums, des agoras. Pour un certain nombre d'ados ou de jeunes, aller dans un préau, c'est aussi un retour à l'enfance, dans un lieu qu'ils connaissent, qu'ils se sont approprié.

J'ouvre une petite parenthèse. On reproche souvent au Conseil administratif de beaucoup voyager. Lorsque nous allons en Espagne, en Italie ou même en France – on en revient là aux discussions par rapport aux places piétonnes – nous nous disons qu'à Genève il n'y a malheureusement pas assez de places bien aménagées. A Madrid, à Rome, le climat est différent, certes, mais c'est vrai aussi qu'il y a énormément de places où les jeunes peuvent se rassembler, alors que chez nous ce n'est pas tellement le cas. Cela explique que les jeunes aillent dans les préaux qui sont mieux aménagés et qui sont ouverts.

Je rends hommage ici à M^{me} Hartlieb, car, contrairement à ce qu'ont dit certains, son intervention n'était pas trop polémique. Il faut quand même être juste. M. Losio a raison de dire que ce n'est pas un combat entre la gauche qui nierait les problèmes et la droite qui les mettrait en avant. Non, je reconnais qu'il y a des problèmes. J'ai compris le message dès 1999 et mon prédécesseur, Michel Rossetti, l'avait compris, comme Guy-Olivier Segond, même si, depuis, certaines données ont changé, notamment en ce qui concerne la drogue.

Mesdames et Messieurs, les préaux de la Ville de Genève, ou d'autres communes, ne sont pas uniquement réservés aux enfants des écoles: ce sont des lieux

de vie, de maillage social, de liens sociaux en dehors des heures scolaires ainsi que le week-end, et il faut préserver cela. En tout cas, tant que j'occuperai cette place, j'essaierai de préserver cet état d'esprit. Je le dis pour rassurer M^{me} Figurek et je le répéterai tout à l'heure dans ma conclusion.

Des problèmes, Madame Hartlieb, il y en a. Nous avons organisé des débats dans les lieux sensibles et difficiles, par exemple aux Grottes, à trois reprises. J'avais demandé à M^{me} Spoerri et à M. Unger d'être présents, parce qu'il existe aussi des problèmes liés au local d'injection du Quai 9. A la suite de ces débats, les habitants nous écrivent. Il est vrai qu'il y a toujours des querulents, des ronchonners à la genevoise, qui ne sont jamais contents. Mais d'autres sont objectifs et sincères, qu'ils soient de gauche, du centre ou de droite, et ils reconnaissent qu'à la suite de ces débats des mesures ont été prises, au niveau de l'Etat et de la Ville, et qu'elles vont dans le bon sens – même si on peut toujours faire mieux. Nous avons aussi organisé un débat aux Eaux-Vives, au mois de septembre 2004, si ma mémoire est bonne. Beaucoup de conseillers municipaux, de tous les partis, étaient présents. Là aussi, à la suite de ce débat, toujours avec M^{me} Spoerri et M. Unger, nous avons pris un certain nombre de mesures.

M. Losio a raison de souligner que, lorsque la police cantonale a fermé la scène de la drogue à Cornavin, elle s'est déplacée, en scénettes de la drogue, dans les préaux. C'est une réalité. Mais je répète pour la énième fois que je ne veux pas assumer les problèmes qui sont de la compétence des conseillers d'Etat. C'est à M^{me} Spoerri d'assumer un certain nombre de décisions dans le domaine de la sécurité publique et aussi dans les préaux. Vous, conseillers municipaux, vous êtes mieux placés que la population pour en juger, puisque vous êtes des élus du peuple et que vous vous intéressez aux problèmes de société d'un peu plus près. Vous êtes là pour prendre des décisions par rapport à certains problèmes, pour voter des mesures, mais vous savez que ce n'est pas à moi d'assumer ces décisions. Si on me le demandait, j'accepterais, mais ce n'est pas d'actualité.

Je vous donne un exemple. Quand il y a eu ces problèmes d'incendies aux Eaux-Vives, un journaliste a téléphoné à M. Claudio Deuel – responsable de la Délégation à la jeunesse, que j'ai créée au sein de mon département il y a quatre ans, au nom du Conseil administratif – en lui disant qu'il était responsable de ces jeunes incendiaires, en tant que délégué à la jeunesse de la Ville. La Ville serait responsable maintenant des actes de jeunes imbéciles? Non! M. Maudet a raison, il faut faire preuve de sévérité envers ces jeunes et il faut aussi que certains parents sachent que les punitions, les sanctions existent. Mais est-ce nous, Ville de Genève, qui sommes responsables de cela? Non, et il faut savoir qui fait quoi.

J'ai été tout de même assez surpris, Monsieur Ischi, en lisant la brochure *Proxinews* du Département de justice, police et sécurité, de voir qu'il y avait une

certaine confusion au niveau des tâches et des cahiers des charges des uns et des autres. Mais c'est le premier numéro de cette brochure et je pense que les suivants seront certainement meilleurs.

Pour notre part, avec Simone Irminger et ses collaboratrices et collaborateurs, nous avons pris des mesures, à la suite des débats que nous avons organisés ou parce que nous avons été interpellés par des citoyennes et citoyens qui, à juste titre, voulaient nous rendre attentifs aux problèmes dans certains préaux. Parmi ces mesures, nous avons renforcé les nettoyages dans l'ensemble des écoles et souvent avec des interventions avant 7 h 30; cela, vous pouvez le constater. Nous avons accru les contacts avec la police municipale – il y a beaucoup plus d'agents de sécurité municipaux, certains l'ont dit – et avec la gendarmerie. Nous avons mis en place des rondes de surveillance – pour répondre à M. Losio – par des sociétés de police privée, avec un cahier des charges très précis, pour éviter tout dérapage, notamment dans les écoles les plus problématiques, dont celle des Grottes.

J'ai aussi présenté des maquettes l'autre jour à la commission sociale et de la jeunesse, car nous préparons une grande campagne – vous l'avez votée, et je vous en remercie, par le biais de la proposition PR-254 – une campagne tout à fait innovante sur le respect des sites scolaires, qui s'appelle «Nique la crasse», puisque qu'il faut aussi utiliser le champ lexical des ados pour que cela marche. Cette campagne débutera au printemps 2005. J'ouvre ici une petite parenthèse. Le journal satirique *Saturne* a écrit: «Pourquoi Tornare fait-il cela? Les préaux à Genève, depuis qu'il est là, sont tous propres.» Merci *Saturne*!

Ensuite, la signalétique des interdictions placées à l'entrée des bâtiments scolaires et à l'entrée des préaux, comme l'a dit M^{me} Klopmann, a été renforcée. Pour revenir sur les propos de Pierre Maudet et de Pierre Losio, nous travaillons aussi en interaction, en réseau avec la Délégation à la jeunesse. Je pense que ce sont des mesures qui portent leurs fruits. C'est un travail de longue haleine, qui ne peut pas donner des résultats spectaculaires du jour au lendemain, mais, Madame Hartlieb, cela va tout de même dans le sens que vous souhaitez.

Je parlerai maintenant de la fermeture des préaux. Mesdames et Messieurs, moi vivant, il n'y aura pas de fermeture des préaux! (*Exclamations.*) J'apprécie votre humour ce soir! Le dispositif qui est appliqué avec rigueur et qui est évalué constamment par nos services devrait permettre d'éviter d'en arriver à la fermeture des préaux à 22 h, laquelle n'est pas souhaitable pour les raisons suivantes. Je précise que certaines de ces raisons ont été évoquées ce soir et d'autres non, auxquelles Christian Ferrazino m'a rendu attentif. En l'occurrence, la qualité architecturale de certaines écoles risquerait d'être fortement altérée par la multiplication des clôtures autour des sites scolaires. D'autre part, les bâtiments scolaires sont aussi occupés par des sociétés jusqu'à 22 h 30, voire 23 h, et la fermeture des

préaux devrait donc avoir lieu à 23 h au plus tôt. Qui, à ce moment-là, fermerait les préaux? Demanderait-on au responsable du bâtiment scolaire de s'en charger? Ce n'est pas possible. A défaut, il serait peut-être envisageable de mandater des sociétés privées pour fermer 50 préaux chaque soir, entre 23 h et 24 h. Mais, sachant que le Conseil municipal souhaite diminuer les lignes 31 au budget, je ne vois pas comme je pourrais le faire... D'autre part, qui serait chargé d'ouvrir les préaux le samedi et le dimanche matin, afin qu'ils remplissent leur fonction de place de jeux du quartier pour le week-end? Enfin, comment envisager la fermeture de préaux qui ont été conçus de manière à être ouverts sur le quartier, comme ceux de Geisendorf, de Peschier, des Crêts-de-Champel, de Contamines...?

M^{me} Figurek a eu raison de le souligner: nous avons fait un check-up de l'ensemble des écoles de la Ville de Genève et, au niveau de l'état des bâtiments, il y a bien d'autres urgences. Je citerai le toit de l'école des Crêts-de-Champel, votre école, Madame Figurek, qui va être restauré...

Le président. Monsieur Tornare, je vous prie de conclure.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Fermer les préaux est donc, à mon avis, une mauvaise idée. En plus, mettre des barrières autour des écoles, cela a été dit par un certain nombre d'entre vous, c'est vraiment tuer l'esprit des préaux. En conclusion, j'aimerais dire la chose suivante. Au fond, les préaux sont les miroirs des incohérences de notre société. Si vous voulez résoudre les problèmes de notre société, il faut alors les traiter en amont, comme nous le faisons, par exemple, avec les unités d'action communautaire, où nous essayons de développer des cours de parentalité dans certains quartiers. Il faut peut-être aussi développer des actions conviviales autour des préaux. Pierre Maudet a eu tort à propos de l'école des Eaux-Vives: depuis que la salle communale abrite la Maison de la danse, il y a moins de problèmes. Et ce n'est pas grâce aux décisions de la GIM – malgré tout le respect que j'ai pour Pierre Muller – mais c'est bien parce que cette salle communale abrite dorénavant des activités régulières et qu'il y a une occupation du terrain...

Le président. Monsieur le conseiller administratif, je vous prie de conclure, on va m'accuser de favoritisme...

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur le président, un certain nombre de questions m'ont été posées, je veux y répondre. J'ai revu de A à Z,

avec Simone Irminger, le cahier des charges des responsables de bâtiment scolaire, qui a été accepté par ces derniers, ainsi que la grille salariale. Tout cela a été amélioré.

En conclusion, je suis pour des préaux ouverts à la citoyenneté. Je ne veux pas que les préaux soient fermés à la responsabilisation, parce que c'est repousser l'incivilité ailleurs. Je ne fermerai donc pas les préaux, mais, Madame Hartlieb, je suis d'accord qu'en commission sociale et de la jeunesse nous analysons ces problèmes et qu'ensemble nous trouvions des solutions. Encore une fois, le débat est intéressant et ces problèmes méritent vraiment des solutions. D'ailleurs, parmi ces solutions, j'ai oublié de signaler que le budget participatif avait amélioré le lien social dans certains préaux.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Cette fois-ci, je serai vraiment accusé de favoritisme... (*Remarque.*) Il est vrai que vous auriez pu parler deux fois dix minutes; la prochaine fois, je vous engage à le faire, ce sera mieux!

Nous sommes saisis de plusieurs amendements et je vous propose, Mesdames et Messieurs, de procéder de la manière suivante. D'abord, nous voterons l'amendement libéral, puis le sous-amendement des Verts concernant l'amendement du groupe démocrate-chrétien, et enfin l'amendement démocrate-chrétien.

Mis aux voix, l'amendement de M. Schaller est refusé par 36 non contre 33 oui (1 abstention).

Mis aux voix, le sous-amendement de M^{me} Klopmann à l'amendement de M. Barazzone est accepté par 44 oui contre 23 non (2 abstentions).

Le président. Je fais voter l'amendement du groupe démocrate-chrétien – que vous venez d'amender – qui consiste à remplacer les invites 2, 3 et 4 de la motion par l'invite suivante: «à favoriser la présence d'agents de sécurité municipaux aux abords des établissements scolaires dans les zones reconnues comme sensibles.»

Mis aux voix, l'amendement de M. Barazzone est refusé par 35 non contre 34 oui (2 abstentions).

Mise aux voix, la motion est refusée.

4758

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2005 (après-midi)

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 15.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4718
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4718
3. Questions orales	4718
4. Motion de MM. Patrice Reynaud, Blaise Hatt-Arnold, Jean-Marie Hainaut et Georges Queloz: «J'habite à Genève, je parque à Genève» (M-502).....	4719
5. Motion de M ^{me} Nelly Hartlieb, MM. Eric Ischi, Pascal Rubeli, Roland Crot, Jean-Pierre Oetiker, Frédy Savioz, Sylvain Clavel, Marc-André Rudaz et Eric Fourcade: «Fermeture des préaux des écoles de la Ville de Genève entre 22 h et 6 h» (M-503)	4737
6. Propositions des conseillers municipaux	4758
7. Interpellations	4758
8. Questions écrites	4758

La mémorialiste:
Marguerite Conus